

aktuell

- Die arbeitenden Menschen wollen den politischen Kurswechsel
- Les salariés veulent un changement de cap politique



Service Information, Conseil et Assistance (SICA)

Comment nous contacter?

Pour un conseil ou une assistance en matière de droit du travail ou de droit social vous pouvez vous adresser au Service Information, Conseil et Assistance (SICA) de l'OGBL en composant le numéro de téléphone unique suivant: (00352) 2 65 43 777 (du lundi au vendredi de 8h00 - 12h00 et de 13h00 - 17h00).

Pour plus d'informations vous pouvez consulter notre site internet www.ogbl.lu

Agence/Antenne	Adresse	Permanences	
Luxembourg	B.P. 2031, 31, rue du Fort Neipperg, L-1020 Luxembourg réception: 8h00 - 12h00 et de 13h00 - 17h00	Mardi, jeudi: 9h00-11h30 Les autres jours sur rendez-vous Frontaliers français: Mardi après-midi sur rendez-vous	Fax 48 69 49
Differdange	B.P. 126, 4, rue Emile Mark, L-4620 Differdange	Mardi: 9h00-11h30 Jeudi: 9h00-11h30, 14h00-17h00	Fax 58 34 56
Dudelange	Maison syndicale, 31, avenue G-D Charlotte L-3441 Dudelange	Mardi et jeudi: 14h00-16h30 Mercredi: 9h00-11h30 Les autres jours sur rendez-vous	Fax 51 50 05-529
Esch/Alzette	B.P. 149, 42, rue de la Libération, L-4002 Esch/Alzette réception: 8h00 - 12h00 et de 13h00 - 17h00	Lundi: 14h00 - 16h30 Vendredi: 9h00-11h30	Fax 26 54 02 59
Diekirch	14, route d'Ettelbruck, L-9230 Diekirch réception: 8h00 - 12h00 et de 13h00 - 17h00	Mardi: 13h00-16h00 Jeudi: 8h30-11h30 Les autres jours sur rendez-vous Deutsche Grenzgänger mit Terminabsprache	Fax 81 97 13
Grevenmacher	4, rue de l'Eglise, L-6720 Grevenmacher	Lundi: 9h00-11h30 Deutsche Grenzgänger mit Terminabsprache	
Rodange	72, avenue Dr Gaasch, L-4818 Rodange	Mardi: 14h00-17h00 Mercredi: 9h00-11h30	Fax 50 44 81
Wiltz	2, rue Michel Rodange, L-9557 Wiltz	Jeudi: 14h00-16h30 Lundi après-midi sur rendez-vous	
Frontaliers français			
Audun-le-Tiche	B.P. 41, 64, rue Maréchal Foch F-57390 Audun-le-Tiche	Mardi, jeudi: 14h00-17h00	Fax (+33) (0) 3 82 50 32 53
Thionville	32, allée de la Libération, F-57100 Thionville	Lundi: 14h00-17h00, Mercredi: 8h30-11h30 Vendredi matin sur rendez-vous Permanences spéciales pensions: 1 ^{er} et 3 ^e vendredi du mois: 14h00-17h00	Fax (+33) (0) 3 82 34 54 03
Volmerange	2, avenue de la Liberté, F-57330 Volmerange-les-Mines	2 ^e et 4 ^e mardi du mois: 14h00-17h00 Jeudi: 14h30-17h30 sur rendez-vous	
Longwy	Maison de la Formation CGT, Centre Jean Monnet F-54810 Longlaville	Mercredi: 14h00-17h00	Fax (+33) (0) 3 82 25 17 69
Frontaliers belges courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu			
Arlon	80, rue des Martyrs, B-6700 Arlon (FGTB)	Lundi, mardi: 8h30-12h00, 13h30-16h30 Mercredi matin sur rendez-vous Jeudi: 8h30-12h00, 13h30-18h00 Vendredi: 8h30-12h00	Tél. (+32) (0) 63 24 22 61 Mail: fgtb.frontaliers@fgtb.be
Aywaille	22, rue Louis Libert, B-4920 Aywaille (FGTB)	1 ^{er} et 3 ^e lundi du mois: 14h30-17h30	
Bastogne	8a, rue des Brasseurs, B-6600 Bastogne (FGTB)	1 ^{er} samedi du mois: 9h00-11h30 Mardi: 14h00-17h00	Tél. (+32) (0) 61 21 19 87
Habay-la-Neuve	11, rue de l'Hôtel de Ville, B-6720 Habay-la-Neuve (Mutualité Socialiste du Luxembourg)	Jeudi: 9h00-11h30	
Vielsalm	57, rue de la Salm, B-6690 Vielsalm (FGTB)	1 ^{er} et 3 ^e jeudi du mois: 14h30-17h30	
Virton	3, Grand-rue, B-6760 Virton (FGTB)	2 ^e mercredi du mois: 13h30-16h00 4 ^e samedi du mois: 9h00-11h30	Mail: fgtb.frontaliers@fgtb.be
Deutsche Grenzgänger			
Bitburg	Brodenheck-Straße 19, D-54634 Bitburg	Mit Terminabsprache	Tel.: 00352 2 6543 777
Trier	Herzogenbuscher-Straße 52, D-54292 Trier 1. OG links (Ver.di) am Ende des Flurs rechts	Mit Terminabsprache	Tel.: 00352 2 6543 777
Saarlouis	Karcher-Straße 1A, D-66740 Saarlouis (direkt am Kleinen Markt)	Mit Terminabsprache	Tel.: 00352 2 6543 777 Fax (+49) (0) 6831 76 47 022
Autres Services			
DTH	Département des Travailleurs handicapés B.P. 2031, 31, rue du Fort Neipperg, L-1020 Luxembourg	Lundi, mardi, jeudi, vendredi: 8h00-12h00 et 14h00-17h00	Joël Delvaux Tél. 49 60 05 345
Eures	PED – Sarre-Lor-Lux Rhénanie-Palatinat	Rodange, Arlon, Bastogne, Aywaille, Vielsalm, Dudelange	
Stress au travail	Service de consultation	Tél.: (+352) 27494-222	



Aktuell

Sommaire

Editorial	4
2016 - Ein Jahr wichtiger Entscheidungen	
Dossiers nationaux	6
Première mobilisation à Dommeldange	
Campagne d'information: Un paquet social pour le Luxembourg	
Des actes barbares contre l'humanité	
Entrevue avec le ministre du Travail	
Übereinstimmung zwischen OGBL und COPAS	
Studienbeihilfen	
Le secrétariat social vous informe	
Du nouveau dans les entreprises	25
Bâtiment, Commerce, Santé, e.a.	
Départements	34
OGBL-jeunes à la Foire des étudiants	
Travailleurs handicapés: Charte commune	
Frontaliers	37
Mobilité transfrontalière	
Europe	44
Accord CETA	
Examen annuel de la croissance	
Chambre des salariés	46
La satisfaction au travail des salariés luxembourgeois	
Divers	50

CARGOLUX KOLLEKTIVVERTRAG



E SOZIALPAK FIR LËTZEBUERG - MËI EWËI E WONSCH



Aktuell Monatszeitschrift des OGBL „Unabhängiger Gewerkschaftsbund Luxemburg“

Verleger: OGBL „Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg“
Herausgeber für den OGBL: André Roeltgen
60, bd. J.F. Kennedy B.P. 149 L-4002 Esch/Alzette
Tel.: 54 05 45-1 Fax: 54 16 20
Internet: www.ogbl.lu e-mail: ogbl@ogbl.lu

Verantwortlich für die Redaktion: André Roeltgen

Editeur responsable pour la Belgique:
Jacques Delacollette 17, rue de l'Ecole B-6666 Wibrin

Druck / Impression: Techprint, Esch/Lankelz

Die Redaktion behält sich Kürzungen der Beiträge vor. Die gezeichneten Artikel stellen nicht unbedingt die Meinung der Redaktion dar. *La rédaction se réserve le droit d'abréger les textes. Les articles signés ne reflètent pas nécessairement la position de la rédaction.*



André Roeltgen
Präsident des OGBL

2016 – Ein Jahr wichtiger Entscheidungen

Eindrucksvoll und zu mehr bereit. Die erste gewerkschaftliche Aktion im Rahmen unserer Kampagne „E Sozialpak fir Lëtzebuerg - Fir besser Aarbecht an e bessert Akommes“, die am 26. November über 1000 Personaldelegierte und lokale Vorstandsmitglieder des OGBL ins Hotel Alvisse mobilisierte, hat ein deutliches Zeichen gesetzt.

Die arbeitenden Menschen und ihre Familien wollen den politischen Kurswechsel. Die Politik der Krisenbelastungen muss durch eine Politik der Krisenentlastungen abgelöst werden. Keine weiteren Kaufkraftverluste mehr, kein weiterer sozialer Abbau, kein weiterer Anstieg der sozialen Ungerechtigkeiten und der sozialen Ungleichheiten in Luxemburg.

Für die Regierung geht politisch kein Weg am sozialen Fortschritt vorbei. An Gelegenheiten dafür wird es ihr im Jahr 2016 nicht fehlen.

Erfordert ist eine Steuerreform, die für die unteren und die mittleren Einkommenschichten spürbare Steuererleichterungen schafft. Die Reform der Pflegeversicherung muss zu einer fortschrittlichen Anpassung einer bereits guten Versicherung führen. Nicht anders verhält es sich mit den staatlichen Sozialleistungen. Umbau darf nicht synonym für Abbau oder Verzicht auf fällige Aufwertungen sein. Die strukturelle Anpassung des gesetzlichen Mindestlohns steht ebenfalls auf der Tagesordnung.

Für gute Arbeit. 2016 muss eine neue Gesetzgebung über die Arbeitszeiten beschlossen werden, die zu mehr, statt zu weniger Schutz für die Beschäftigten führt, die ihnen eine bessere Harmonisierung ihres Arbeits- und Privatlebens ermöglicht und die 6. Urlaubswoche einführt. Ein positiver Abschluss der Diskussionen über die gesetzlichen Arbeitszeiten könnte darüber hinaus den Weg ebnen für einen konstruktiven Sozialdialog mit der UEL über die Einführung von Arbeitszeitkonten und über die Teilzeitarbeit.

Der OGBL erwartet sich von der Regierung, dass sie die Arbeitsplätze und sozialen und beruflichen Perspektiven der Beschäftigten besser absichert. Neue Gesetze über die Sozialpläne, über die „Plans de Maintien dans l'Emploi“ und für einen besseren individuellen Kündigungsschutz vor wirtschaftlichen Entlassungen sind längst geboten und wären ein sehr wichtiger Beitrag im Kampf gegen die Arbeitslosigkeit. Vonnöten ist auch die

bessere gesetzliche Wahrnehmung der Interessen jener Beschäftigten, deren Arbeitsplatz einem betrieblichen Konkurs zum Opfer fällt.

Der OGBL wird, wie angekündigt, 2016 seine Kampagne „E Sozialpak fir Lëtzebuerg“ fortsetzen und er wird, falls nötig, weitere gewerkschaftliche Aktionen in die Wege leiten.

2016 wird ein sehr wichtiges Jahr für Europa werden. Sozialer Abbau, Lohn- und Fiskaldumping, sowie die Privatisierung von öffentlichen Dienstleistungen sind im Begriff Europa zu zerstören. Die Politik des wirtschaftsliberalen Gegeneinanders ist längst gescheitert. Ihre Fortsetzung wird weder die Massenarbeitslosigkeit beheben können, noch das weitere Ausbreiten der sozialen Armut und Perspektivlosigkeit aufhalten können.

Sollte die europäische Politik, sowohl im wirtschaftlichen als auch im sozialen Bereich, keinen Kurswechsel in die Wege leiten, wird die politische Instabilität in der Europäischen Union und der europafeindliche Nationalismus und Rechtsextremismus, sowohl in als auch außerhalb der Eurozone weiter zunehmen. Deshalb sind alle Regierungen Europas dazu aufgefordert, der Politik der Austerität, des Sparens und der salaritätsfeindlichen „Strukturreformen“ ein Ende zu setzen. Wer jetzt das soziale Europa nicht zur obersten Priorität macht, der verspielt Europa.

Für den OGBL wird 2016 aber auch in anderer Hinsicht ein besonderes Jahr sein. Die freie Gewerkschaftsbewegung Luxemburgs wird ihr 100. Jubiläum feiern. Wir werden im Verlauf des Festjahres alle Gewerkschafter und Gewerkschafterinnen ehren und feiern, die seit 1916 durch ihr solidarisches Wirken und ihren Einsatz die freie Gewerkschaftsbewegung zu dem gemacht haben was sie heute ist: zur führenden Gewerkschaft Luxemburgs und zum historischen Träger des sozialen Fortschritts in Luxemburg.

Ein besonderer Höhepunkt wird nicht nur die akademische Feier im Oktober sein. Am 2. Juli 2016 wird ebenfalls ein außerordentlicher Kongress des OGBL stattfinden, der u.a. durch eine Statutenreform, den OGBL zukunftsstark machen wird.

Ich wünsche allen Mitgliedern des OGBL und ihren Familien schöne Festtage und ein glückliches, gesundes und erfolgreiches Jahr 2016.

André Roeltgen
Président de l'OGBL

2016 – Une année de décisions importantes

Impressionnante et prometteuse. La première action syndicale dans le cadre de notre campagne «Un paquet social pour le Luxembourg – Pour un meilleur travail et un meilleur revenu», qui a mobilisé le 26 novembre à l'hôtel Alvisse plus de 1 000 délégués du personnel et de membres des comités des sections locales de l'OGBL, a envoyé un message clair.

Les salariés et leurs familles veulent un changement de cap politique. La politique des mises à contribution pendant la crise doit être remplacée par une politique d'allègement du fardeau de la crise. Pas de perte supplémentaire du pouvoir d'achat, pas de démantèlement social supplémentaire, pas d'augmentation supplémentaire des injustices et des inégalités sociales au Luxembourg.

Politiquement, il n'y a pas d'autre voie possible pour le gouvernement que celle du progrès social. Et il y aura suffisamment d'occasions pour une telle politique en 2016.

Une réforme fiscale qui amène des allègements fiscaux sensibles pour les revenus moyens et modestes, est une nécessité. La réforme de l'assurance dépendance doit mener à une adaptation progressiste d'une assurance qui est déjà bonne. Il n'en va pas autrement des prestations sociales de l'Etat. Une réforme ne doit pas être synonyme d'un démantèlement ou d'un renoncement aux revalorisations qui sont dues. L'adaptation structurelle du salaire social minimum figure également à l'ordre du jour.

Pour un meilleur travail. En 2016, une nouvelle législation relative aux horaires de travail qui mène à davantage, au lieu de moins de protection pour les salariés, doit être adoptée. Une nouvelle législation qui leur permette une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée et qui introduise la 6^e semaine de congé légal. Un aboutissement positif des discussions portant sur le temps de travail pourrait par ailleurs ouvrir la voie à un dialogue social constructif avec l'UEL en ce qui concerne l'introduction de comptes épargne temps et du travail à temps partiel.

L'OGBL attend du gouvernement qu'il protège les emplois et les perspectives sociales et professionnelles des salariés. De nouvelles lois relatives aux plans sociaux, aux plans de maintien de l'emploi et pour une meilleure protection individuelle face aux licenciements

pour raison économique se font attendre depuis longtemps et seraient une contribution très importante dans la lutte contre le chômage. Une meilleure prise en charge légale des intérêts des salariés, qui perdent leur emploi en raison de la faillite de leur entreprise, est également nécessaire.

Comme il l'a annoncé, l'OGBL va poursuivre en 2016 sa campagne «Un paquet social pour le Luxembourg» et il initiera, si nécessaire, d'autres actions syndicales.

2016 sera une année très importante pour l'Europe. Le démantèlement social, le dumping fiscal et salarial, tout comme la privatisation des services publics sont littéralement en train de détruire l'Europe. La politique économique libérale du chacun contre chacun a échoué depuis longtemps. Sa poursuite ne pourra ni résorber le chômage de masse, ni entraver la propagation de la pauvreté sociale et du manque de perspectives.

Si la politique européenne ne change pas de cap sur le plan économique et social, l'instabilité politique dans l'Union européenne, tout comme le nationalisme et l'extrême-droite europhobes vont continuer de croître, aussi bien dans l'eurozone qu'en dehors. Pour cette raison, tous les gouvernements d'Europe sont appelés à mettre un terme aux politiques d'austérité, d'économies et de «réformes structurelles» hostiles au salariat. Qui ne fait pas maintenant de l'Europe sociale la priorité numéro 1, compromet l'Europe.

Pour l'OGBL, 2016 sera toutefois aussi une année particulière pour une autre raison. Le mouvement syndical libre au Luxembourg célébrera son 100^e anniversaire. Nous allons, tout au long de l'année, fêter et rendre hommage à tous les syndicalistes qui, depuis 1916, par leur engagement solidaire et leur investissement ont fait du mouvement syndical libre ce qu'il est aujourd'hui: à savoir, le syndicat numéro 1 et le vecteur historique du progrès social au Luxembourg.

La séance académique qui aura lieu en octobre n'en sera pas le seul temps fort. Le 2 juillet 2016 se tiendra également un congrès extraordinaire de l'OGBL, qui le renforcera pour l'avenir, notamment par une réforme des statuts.

Je souhaite à tous les membres de l'OGBL et à leurs familles, de joyeuses fêtes, du bonheur, une bonne santé et du succès pour l'année 2016.

Un paquet social pour le Luxembourg

Première mobilisation à Dommeldange

La campagne «Un paquet social pour le Luxembourg – Pour un meilleur travail et un meilleur revenu» a connu le 26 novembre dernier son premier temps fort. Deux semaines après le lancement officiel de la campagne, plus de 1000 délégués du personnel et de membres des comités des sections locales de l'OGBL se sont mobilisés à Dommeldange dans le cadre d'une première grande manifestation en salle, envoyant à cette occasion un message clair au gouvernement: il est grand temps de mettre un terme aux politiques antisociales qui ont rythmé ces dernières années. Il est donc temps de changer d'orientation politique. L'OGBL exige que le Luxembourg retrouve la voie du progrès social et de la justice sociale et il poursuivra sa campagne pour un paquet social, jusqu'à ce qu'il obtienne satisfaction.

Ce premier moment fort de la campagne s'inscrit pleinement dans la continuité de la manifestation de masse qui avait rassemblé des dizaines de milliers de personnes un 16 mai 2009 dans les rues de Luxembourg-ville pour s'opposer aux politiques d'austérité qui commençaient, à l'époque déjà, à se dessiner. Des politiques d'austérité qui, comme l'a rappelé le président de l'OGBL, André Roeltgen, lors de son discours, n'ont toutefois pas tardé à être mises en œuvre par le gouvernement CSV-LSAP issu des urnes au mois de juin de cette même année. Et si l'OGBL, par son opposition, a réussi à éviter que toute une série de mesures d'austérité supplémentaires soient transposées au cours de la dernière législature, il n'a toutefois pas été possible de mettre définitivement un terme au démantèlement social initié à cette époque.

Une politique erronée que semble vouloir poursuivre le



«S'il y a quelque chose que ce nouveau gouvernement DP/LSAP/Gréng n'a pas reçu de la population, c'est bien un mandat pour poursuivre la politique d'austérité et le démantèlement social»

nouveau gouvernement DP/LSAP/Gréng au vue du paquet de mesures antisociales présenté l'année dernière. Comme l'a rappelé le président de l'OGBL, s'il y a pourtant bien une chose que cette coalition n'a pas reçu de la population, c'est un mandat pour poursuivre une politique d'austérité et de démantèlement social.

L'année dernière, sous la pression des syndicats, le gouvernement a dû revenir sur toute une série de mesures qu'il projetait. Force est toutefois de constater, un an plus tard, que la population a néanmoins dû subir de nouvelles charges et que son pouvoir d'achat a reculé. A cela s'ajoute que l'accord passé avec les syndicats n'a jusqu'à présent pas encore été totalement transposé.

La politique d'austérité et d'économies a fait suffisamment de ravages sociaux à travers toute l'Europe, comme l'a rappelé le président de l'OGBL, qui a également attiré l'attention sur le fait que cette politique s'avère par ailleurs totalement contreproductive d'un point de vue économique et qu'elle alimente toutes les forces nationaliste et d'extrême droite qui pullulent actuellement. Au Luxembourg, les inégalités, le chômage, la pauvreté et la précarisation des conditions de travail ont aussi augmenté de manière alarmante.



Cette politique doit cesser, il n'y a d'ailleurs absolument plus aucune raison de la poursuivre. Nos finances publiques sont encore plus saines que l'année dernière et la croissance est à nouveau au rendez-vous. Après les charges de crise, l'OGBL exige des décharges de crise. Le président de l'OGBL a ainsi appelé le gouvernement à entreprendre les corrections nécessaires dans le cadre de sa trajectoire budgétaire pour éviter que les gens continuent à payer pour une crise pour laquelle ils ne sont pas responsables et qui est par ailleurs terminée. Ce qu'il faut désormais au Luxembourg, c'est un paquet de mesures sociales. Pour un meilleur travail et un meilleur revenu!

Un paquet social dont le président de l'OGBL, à Dommeldange face à l'assemblée, a bien évidemment décliné les différentes lignes de forces qu'il contient, à commencer par la question fiscale qui entretient un lien évident avec l'accroissement des inégalités et le recul du pouvoir d'achat dans le pays.

L'équité fiscale est en chute libre au Luxembourg depuis la fin des années 1990. Une énorme redistribution de la



«Quand, dans l'un des pays les plus riches au monde, plus de 25% des ménages affirment avoir des problèmes d'argent et du mal à joindre les deux bouts, alors ce pays a un très grand problème»





charge fiscale s'y est produite au détriment des petits et moyens revenus et en faveur des entreprises et des couches sociales disposant de hauts et très hauts revenus. Dans le cadre de la grande réforme fiscale annoncée par le gouvernement, il ne peut ainsi y avoir qu'une seule priorité, a ainsi rappelé le président de l'OGBL, à savoir: un allègement d'impôts sensible pour les petits et moyens revenus et une mise à contribution plus importante des hauts revenus et des revenus du capital. Quant aux entreprises, un abaissement supplémentaire de leur imposition serait actuellement tout à fait absurde.

Deuxième ligne de force: les prestations sociales. Si dans l'un des pays les plus riches au monde, 25% des ménages déclarent avoir un problème à joindre les deux bouts, c'est que ce pays a un énorme problème. Et la réponse à cette injustice ne peut certainement pas être un démantèlement supplémentaire des prestations sociales comme l'envisage pourtant actuellement le gouvernement en ce qui concerne tout particulièrement lesalloca-



tions familiales, a ainsi souligné le président de l'OGBL. Le futur montant des prestations familiales envisagé par le gouvernement doit ainsi absolument être revalorisé. Et comme il s'y était engagé, le gouvernement doit prévoir un mécanisme d'adaptation périodique des montants à l'évolution du salaire médian afin que les prestations cessent de perdre mécaniquement de leur valeur au fil du temps.

Autre revendication de l'OGBL: une augmentation structurelle du salaire social minimum de l'ordre de 10%. Les gens qui travaillent pour le salaire social minimum ont aussi le droit d'être payé dignement. Le président de l'OGBL a, dans ce contexte, tenu à rappeler que le Luxembourg détient en Europe un triste record en matière de pauvreté au travail («working poor»), lorsque tout en occupant un emploi, les individus se retrouvent très proches du seuil de pauvreté.

Autre ligne de force du paquet social: la défense du modèle sur lequel repose l'assurance dépendance. Un modèle qui a fait ses preuves, mais qui est actuellement en train d'être remis en question par le gouvernement. La conséquence directe du modèle alternatif que promeut le gouvernement serait une dégradation de la qualité et des prestations qu'offre actuellement l'assurance dépendance. Un projet tout à fait inacceptable pour l'OGBL, comme l'a clairement affirmé une nouvelle fois son président.

L'OGBL revendique également une pérennisation des emplois et une bonne protection contre les licenciements et le chômage. Pour ce faire, l'OGBL exige que la protec-

«Les injustices sociales qui ont augmenté pendant la crise doivent à nouveau être résorbées par le progrès social. Si pas maintenant, alors quand? Et comme nous connaissons la réponse, cela doit avoir lieu maintenant»

tion contre les licenciements soit renforcée, que la procédure de négociations des plans sociaux soit améliorée, que la loi sur les plans de maintien dans l'emploi soit réformée, que la loi donne davantage de droits aux salariés dont l'entreprise fait faillite et que ces derniers soient également indemnisés plus correctement.

Dernière ligne de force du paquet social: une organisation du temps de travail qui permette enfin de concilier correctement vie privée et vie professionnelle. Comme l'a souligné le président de l'OGBL, la question qui est posée ici est la suivante: quand, à quelle fréquence, combien de temps et de quelle manière un salarié est-il à disposition de son employeur? Et qui doit en décider? L'OGBL plaide dans ce contexte pour une réorganisation du temps de travail qui protège davantage les salariés face aux nouvelles formes d'exploitation et de manipu-



lation et exige que les heures supplémentaires soient à nouveau reconnues et rémunérées en tant que telles. Sans oublier la revendication visant l'introduction de la sixième semaine de congé légal.

Il est désormais grand temps de résorber les inégalités qui ont continué à se creuser pendant la crise. Il est désormais grand temps de renforcer l'Etat social qui a beaucoup souffert pendant cette période. Si pas maintenant, alors quand? Et comme l'OGBL connaît la réponse, il sait que cela doit se produire dès à présent. Le progrès social doit enfin devenir l'objectif politique prioritaire de ce gouvernement.

(L'intégralité du discours de A. Roeltgen se trouve sur le site de l'OGBL: www.ogbl.lu)



E Sozialpak fir Lëtzebuerg

Erste Mobilisierung in Dommeldingen

Die Kampagne „E Sozialpak fir Lëtzebuerg – Fir besser Aarbecht an e bessert Akommes“ kannte am vergangenen 26. November ihren ersten Höhepunkt. Zwei Wochen nach dem offiziellen Start der Kampagne, haben sich mehr als 1.000 Personalelegierte und lokale Vorstandsmitglieder des OGBL sich in Dommeldingen mobilisiert, um im Rahmen einer ersten bedeutenden Saalkundgebung, der Regierung eine klare Botschaft zu senden: es ist höchste Zeit, der anti-sozialen Politik, die die vergangenen Jahre bestimmt hat, ein Ende zu setzen, und demnach einen anderen politischen Kurs einzuschlagen. Der OGBL fordert, dass Luxemburg den Weg des sozialen Fortschritts und der sozialen Gerechtigkeit wieder einschlägt, und er wird seine Kampagne weiterführen, bis er ein zufriedenstellendes Ergebnis erreicht hat.

Dieser erste Höhepunkt der Kampagne liegt voll auf der Linie der Massenkundgebung, die an einem bestimmten 16. Mai 2009 zehntausende Menschen in den Straßen der Stadt Luxemburg zusammengeführt hatte, um gegen die Austeritätspolitiken zu protestieren, die damals schon anfangen, sich abzuzeichnen. Austeritätspolitiken die, wie es der OGBL-Präsident André Roeltgen während seiner Rede in Erinnerung gerufen hat, nicht lange auf sich warten ließen, und von der CSV-LSAP-Regierung, die im gleichen Jahr im Juni aus den Wahlen hervorging, umgesetzt wurden. Und wenn es der OGBL es auch fertiggebracht hat, dank seiner Opposition es zu vermeiden, dass eine ganze Reihe von zusätzlichen Austeritätsmaßnahmen während der vergangenen Legislaturperiode umgesetzt wurden, so war



„Wann déi nei Regierung DP/LSAP/Gréng vun der Bevölkerung eppes net kritt huet, dann ass et den Optrag mat der Austeritéitspolitik a mam sozialen Ofbau weiderzefueren“

es jedoch nicht möglich zu diesem Zeitpunkt einen endgültigen Schlussstrich unter den Sozialabbau, der zu dieser Zeit eingesetzt hat, zu ziehen.

Eine falsche Politik, die die DP/LSAP/Gréng-Regierung scheint weiterführen zu wollen, so wie es das Paket der anti-sozialen Maßnahmen vom vergangenen Jahr durchblicken lässt. So wie es der OGBL-Präsident in Erinnerung gerufen hat, so ist sicherlich ein Auftrag, den die neue Regierung nicht von der Bevölkerung bekommen hat, der mit der Austeritätspolitik und dem Sozialabbau fortzufahren.

Vergangenes Jahr musste die Regierung, unter dem Druck der Gewerkschaften, eine ganze Reihe von Maßnahmen die sie durchziehen wollte, zurückziehen. Leider muss aber festgestellt werden, dass die Bevölkerung neue Angriffe über sich ergehen lassen musste, und dass ihre Kaufkraft zurückgegangen ist. Dazu kommt, dass das Abkommen, das mit den Gewerkschaften vereinbart wurde, noch nicht komplett umgesetzt wurde.

Die Austeritäts- und Sparpolitik hat genügend Schäden in ganz Europa angerichtet, so wie es der OGBL-Präsident in Erinnerung gerufen hat. Er hat ebenfalls daran erinnert, dass diese Politik sich aus wirtschaftlicher Perspektive als total kontraproduktiv herausgestellt hat, und dass sie sämtliche rechtsextremen und nationalistischen politi-



schon Kräfte fördert, die zurzeit gedeihen. Auch in Luxemburg haben die Ungleichheiten, die Arbeitslosigkeit, die Armut und die Präkarisierung der Arbeitsbedingungen auf alarmierende Weise zugenommen.

Mit dieser Politik muss Schluss sein. Es gibt übrigens keine Ursache mehr, sie fortzuführen. Unsere öffentlichen Finanzen sind noch gesünder als sie das im vergangenen Jahr waren, und das Wachstum ist wieder da. Nach den Krisenbelastungen fordert der OGBL Krisenentlastungen. Der OGBL-Präsident hat demnach die Regierung dazu aufgerufen, die notwendigen Korrekturen bezüglich seines Haushalts durchzuführen, um es zu verhindern, dass die Leute weiterhin für eine Krise aufkommen müssen, für die sie nicht verantwortlich sind und die auch noch vorbei ist. Was Luxemburg jetzt braucht, ist ein Paket von Sozialmaßnahmen. „Fir eng besser Aarbecht an e bessert Akommes!“

Ein Sozialpaket, wovon der OGBL-Präsident in Dommelingen vor den Anwesenden die Hauptanliegen, die es beinhaltet, hervorstrich, angefangen bei der Steuerfrage, die natürlich eine Ursache für die Verschlimmerung der Ungerechtigkeiten und des Kaufkraftverlusts in Luxemburg zu tun hat.

Die Steuergerechtigkeit befindet sich seit Ende der 90er-Jahre im Freifall. Eine bezeichnende Umverteilung der



„Wann an engem vun de räichste Länner vun der Welt iwwert 25% vun den Haushalter behaupten, datt si Geldproblemer hunn an et schwéier hunn déi zwee Enner zesummenzekeréien, dann huet dat Land e ganz grouse Problem“

Steuerlast hat stattgefunden, auf Kosten der kleinen und mittleren Einkommen und zu Gunsten der Unternehmen und der Sozialschichten, die über hohe bis sehr hohe Gehälter





verfügen. Im Rahmen der von der Regierung angekündigten großen Steuerreform, kann es also nur einen Schwerpunkt geben, so der OGBL-Präsident, und zwar: eine spürbare Steuererleichterung für die kleinen und mittleren Gehälter und bedeutendere Inanspruchnahme der hohen Gehälter und der Kapitaleinkommen. Was die Unternehmen betrifft, so wäre eine zusätzliche Steuererleichterung zu diesem Zeitpunkt total absurd.

Der zweite Hauptpunkt sind die Sozialleistungen. Wenn in einem der reichsten Länder der Welt 25% der Haushalte erklären, dass sie Schwierigkeiten haben am Ende des Monats über die Runden zu kommen, bedeutet das, dass dieses Land ein sehr großes Problem hat. Die Antwort auf diese Ungerechtigkeit darf auf keinen Fall einen weiteren Abbau der Sozialleistungen sein, so wie die Regierung dies jedoch zurzeit vorsieht, und das ganz besonders im Bereich der Familienzulagen, so unterstrich der OGBL-Präsident. Die zukünftigen Familienleistungen, die von der Regierung vorgesehen sind, müssen unbedingt aufgewertet werden.

Und so wie die Regierung es versprochen hatte, muss sie einen regelmäßigen Anpassungsmechanismus an die Entwicklung des mittleren Lohns vorsehen, damit die Leistungen sich nach der allgemeinen Entwicklung der Lebenskosten richten und nicht immer wieder nach und nach mechanisch an Wert verlieren.

Andere OGBL-Forderung: die strukturelle Erhöhung des sozialen Mindestlohns in Höhe von 10%. Die Menschen die für den Mindestlohn arbeiten haben auch ein recht auf Lohngerechtigkeit. Der OGBL-Präsident hat in diesem Zusammenhang daran erinnert, dass Luxemburg in Europa einen traurigen Rekord hält, und zwar den Rekord der Armut trotz Arbeit („working poor“), das heißt dass viele Menschen sich ganz nahe an der Armutsgrenze bewegen, obwohl sie eine Arbeit haben.

Anderes Hauptanliegen des Sozialpakets: die Verteidigung des Modells auf dem die Pflegeversicherung aufbaut. Ein Modell, das sich bewiesen hat, das jedoch trotzdem zurzeit von der Regierung in Frage gestellt wird. Die direkte Konsequenz des alternativen Modells, für das die Regierung wirbt, wäre eine Verschlechterung der Qualität und der Dienstleistungen, die zurzeit von der Pflegeversicherung angeboten werden. Dieses Projekt ist für den OGBL total unannehmbar, so wie dies klar und deutlich vom Präsidenten bestätigt wurde.

Der OGBL fordert ebenfalls eine Erhaltung der Arbeitsplätze sowie einen guten Schutz gegen Entlassung und Arbeitslosigkeit. Um dies zu schaffen fordert der OGBL,



„D'Schéier vun der sozialer Ongerechtegkeet, déi an der Kris opgaangen ass, muss duerch de soziale Fortschrétt erëm zougemaach ginn. Wann nët elo wéini dann? A well mer d'Äentwert kenne, muss et elo sinn“

dass der Schutz gegen Entlassungen verstärkt wird, dass die Verhandlungsprozedur der Sozialpläne verbessert wird, dass das Gesetz über den Arbeitserhaltungsplan reformiert wird, dass den Arbeitnehmern, deren Arbeitgeber Konkurs angemeldet hat mehr Rechte bekommen, und dass Letztere auch besser bezahlt werden.

Letztes Hauptanliegen im Rahmen des Sozialpakets: eine Arbeitszeitorganisation die es endlich ermöglicht, Berufs- und Privatleben anständig zu vereinbaren. So wie es der OGBL-Präsident unterstrichen hat, ist die Frage die sich hier stellt folgende: wann, wie oft, wieviel Zeit und auf welche Art und Weise steht der Angestellte seinem Arbeitgeber zur Verfügung? Und wer muss darüber entscheiden? In diesem Zusammenhang setzt sich der OGBL für eine Neuorganisation der Arbeitszeit ein, die die Arbeitnehmer besser gegenüber den neuen Formen von Ausbeutung und Manipulierung schützt, und fordert, dass die Überstunden, so wie es sich gehört, wieder anerkannt und bezahlt werden. Dabei soll die Forderung nach der sechsten gesetzlichen Urlaubswoche nicht vergessen werden.



Es ist jetzt höchste Zeit, die Ungleichheiten wieder abzuschwächen, die sich während der Krise verstärkt haben. Es ist jetzt höchste Zeit, den Sozialstaat zu stärken, der viel während dieser ganzen Zeit gelitten hat. Wenn nicht jetzt, wann dann? Und weil der OGBL die Antwort dazu weiß, weiß er auch, dass dies ab sofort geschehen muss. Der soziale Fortschritt muss endlich zum politischen Hauptziel dieser Regierung werden.

(Die ganze Rede von André Roeltgen ist auf der Internetseite des OGBL nachzulesen: www.ogbl.lu)



Campagne d'information **Infokampagne**



P&R Bouillon (08/11)

Depuis le lancement de la campagne, toutes les structures de l'OGBL sont mobilisées sur le terrain. Des actions de distribution de brochures ont notamment été organisées aux quatre coins du pays pour informer et sensibiliser le public aux revendications de l'OGBL.

Seit dem Start der Kampagne sind sämtliche OGBL-Strukturen im Einsatz. Verteilungsaktionen der Broschüre wurden über das ganze Land organisiert, um das breite Publikum über die OGBL-Forderungen in Kenntnis zu setzen.



Diekirch (17/11)

Differdange (18/11)



Belval (18/11)



Cloche d'Or (18/11)



Lux.-gare (18/11)

Rodange (19/11)



ZARE Ehlerange (18/11)





Frisange (20/11)



Kirchberg (23/11)



Mersch(23/11)



Bertrange (24/11)



Cloche d'Or (24/11)



Belval (02/12)



Dudelange (03/12)



Foetz (03/12)

Attaques terroristes

Des actes barbares contre l'humanité

Extrait du discours prononcé par le président de l'ÖGB, André Roeltgen, le 26 novembre à Dommeldange

«Le 13 novembre, une bande de criminels a assassiné 130 personnes à Paris. Un jour plus tôt, elle en assassinait 43 à Beyrouth. Et le 31 octobre, c'est vraisemblablement elle aussi qui a tué 234 autres personnes sur le Sinai.

Cette énergie criminelle a ses causes politiques et sociales, mais elle ne saurait être justifiée ou excusée par quoi que ce soit.

Il s'agit d'attaques barbares commises contre l'humanité, contre des milliards d'êtres humains qui désirent vivre en paix dans, qui souhaitent vivre dans des sociétés où les droits de l'homme sont respectés et où les droits démocratiques sont garantis pour chacun.

L'objectif politique de ce terrorisme est de nous déstabiliser dans nos sociétés. On veut nous provoquer, on veut que nous devenions moins démocratiques, on veut que nous nous divisions et que nous nous adonnions nous-mêmes à des discriminations. En d'autres mots, nous devrions entrer dans leur jeu.

Il est maintenant particulièrement important que nous n'oublions pas ce qui s'est produit après le 11 septembre 2001, ce qui a débuté après l'attaque sur le World Trade Center.

La guerre d'Afghanistan, puis celle d'Irak. Avec un demi-million, si ce n'est un million de morts.

Des guerres qui ont été vite gagnées, puis lentement perdues.

Le soi-disant État islamique est un enfant de ces guerres.

Aujourd'hui comme hier, ce n'est pas une croisade militaire qui résoudra le problème, ni celui qui s'appelle Marine Le Pen.

Un État démocratique doit pouvoir se défendre contre toutes formes de fascisme et de terrorisme fanatique. Il faut pour cela des forces de sécurité et il faut aussi pouvoir faire du travail d'information, pour réussir à agir préventivement.

Mais attention à ne pas franchir la limite qui remette en

question nos principes démocratiques de libre circulation, de protection de la sphère privée ou de liberté de se réunir et de s'organiser ou encore celui de la liberté de la presse.

La revendication de certains politiciens ou partis politiques sur la façon dont on devrait traiter les réfugiés et le droit d'asile est un très bon exemple pour voir comment on peut vite se retrouver dans une dérive.

Et l'on ne devrait pas oublier non plus, que presque tous les terroristes de Paris sont des jeunes gens du propre pays ou du pays voisin. Et c'était déjà le cas lors de l'attaque sur Charlie Hebdo.

Il y a eu un président français qui, lorsqu'il était encore ministre de l'Intérieur, voulait nettoyer la cité au Kärcher. On ne résout pas des problèmes aussi graves tels qu'ils existent dans la banlieue parisienne au Kärcher, mais par une politique sociale et d'intégration progressiste.

En tant que mouvement syndical, nous avons à prendre notre responsabilité: pour la paix, pour la défense de la démocratie et des droits de l'homme. Et nous ne devons pas nous laisser non plus dans notre important combat contre toutes formes d'inégalités, de pauvreté sociale, de précarisation et de discrimination.

Je vous prie de vous lever, et de rendre hommage aux victimes du terrorisme.»



Terrorugrëff

Barbaresch Attacke géint d'Mënschheet

Auszuch aus der Ried vum OGBL-Präsident, André Roeltgen, de 26. November zu Dummeldeng

„Den 13. November huet eng Band vu Kriminellen 130 Mënschen zu Paraïs ermuerd. Een Dag virdrun huet si 43 Mënschen zu Beirut ermuerd. An den 31. Oktober ass et vermutlech och si gewiescht déi 234 Mënschen iwwert dem Sinai ëmbruet huet.

Déi kriminell Energie huet hier politesch a gesellschaftlech Uersaache, mä si ass duerch näischt ze legitiméieren oder z'entschëllegen.

Et si barbaresch Attacke géint d'Mënschlechkeet, géint déi Milliarde vu Mënschen déi a Fridde lieve wëllen, déi a Gesellschafte lieve wëllen, wou d'Mënscherechter respektéiert ginn a wou d'demokratesch Rechter fir jidderee garantéiert sinn.

D'politescht Zil vun deem Terrorismus ass eis eegen an aner Gesellschaften ze destabiliséieren. Mir solle provoziert ginn, mir solle manner demokratesch ginn, mir sollen eis auserneendividéieren an eis selwer zu Diskriminatiounen hiräisse loossen. An anere Wieder: mir sollen op hiert Spill agoen.

An déi Gefor ass ganz grouss.

Besonnenesch elo däerfe mir nëmmen nët vergiesse, wat nom 11. September 2001, no dem Uschlag op de World Trade Center zu NY lassgaangen ass.

Afghanistan-Krich an duerno Irak-Krich. Mat enger halwer Millioun, wann nët enger Millioun Doudegen.

Kricher, déi schnell gewonne goufen an duerno lues verluer gaange sinn.

De sougenannten Islamesche Staat ass e Kand vun dese Kricher.

Haut wéi deemols wäert e militäresche Kräizzug de Problem net léisen, an och net deen, dee Marine Le Pen heescht.

En demokratesche Staat muss sech kënne géint all Form vu Faschismus a fanateschem Terrorismus wieren. Dofier brauch ee Sécherheetskäften an muss een och seng Opklärungsarbecht maache kënnen, fir präventiv wierken ze kënnen.

Mä opgepasst: de Grat ass ganz schmuel bis zur Afstellung vun de rechtsstaatlechen an demokratesche Prinzipien vun der Bewegungsfräiheet, dem Schutz vun der Privatsphär oder deem vun der Fräiheet sech ze versammelen a sech z'organiséieren oder deem vun der Pressefräiheet.

An d'Fuerderunge vu verschiddene Politiker oder Parteie wéi ee mat de Flüchtlingen an Asylbewerber ëmgoe soll, ass och e ganz gutt Beispill dofir, wéi schnell een op der falscher Schinn ka sinn.

An et soll een och nët vergiessen, datt bal jiddereen vun den Terroristen vu Paraïs, an dat wor schons beim Uschlag op de Charlie Hebdo de Fall, erwuesse Jugendlecher aus dem eegenen oder dem Nopeschland sinn.

Et gouf e franséische Präsident, deen wéi en nach Inneminister wor, d'Cité mam Kärcher propper maache wollt. Schwéier sozial Problemer, wéi se an der Paräiser Banlieu bestinn, léist een net mam Kärcher, mä mat enger fortschrëttlecher Sozial- an Integratiounspolitik.

Als Gewerkschaftsbewegung hu mir eis Verantwortung ze huelen: fir de Fridden, fir de Schutz vun der Demokratie an de Mënscherechter. A mir däerfen och nët midd ginn an eisem wichtege Kampf géint all Form vun Inegalitéit, vu sozialer Aarmut a Prekarisatioun, vu sozialer Ausgrenzung an Diskriminéierung.

Ech bieden lech opzestoen, an den Affer vum Terrorismus ze gedenken.“



Entrevue avec le ministre du travail

La préretraite pour les travailleurs postés et les travailleurs de nuit doit prendre en compte les services de garde

Dernièrement une entrevue a eu lieu entre des représentants du Bureau exécutif et du Syndicat santé, services sociaux et éducatifs de l'OGBL et le ministre du travail Nicolas Schmit. Le thème principal de l'entrevue était l'abolition de la préretraite solidarité ainsi que toutes les autres réformes prévues dans le domaine des préretraites.

Il est un fait que dans le domaine hospitalier luxembourgeois, nombreux sont ceux qui recourent actuellement à la préretraite. Les conditions de travail souvent difficiles, aussi bien au niveau physique que psychique ainsi que les types d'horaires de travail souvent très flexibles avec beaucoup de travail posté et de nombreux services de garde ont comme conséquence que de nombreux salariés ne peuvent pas travailler jusqu'à l'âge légal de la retraite.

Malheureusement les textes présents sur la réforme de la préretraite ne compensent aucunement l'abolition de la préretraite solidarité.

Les représentants de l'OGBL ont fait remarquer au ministre, que surtout dans le secteur hospitalier, aussi bien en ce qui concerne la reconnaissance de certaines formes de service de garde qu'en ce qui concerne le nombre trop élevé par mois d'heures de travail de nuit, elles ne sont pas prises en compte dans le projet de loi sur la préretraite pour travail posté et travail de nuit. Dans le domaine social il existe également des modèles d'horaires de travail très lourds, comme le travail posté combiné avec les services de garde (p.ex. les nuits dormantes) qui ne sont pas mentionnées dans le projet de loi actuel.

La revendication de l'OGBL va dans le sens de pouvoir élargir la possibilité d'avoir recours à la préretraite pour travail posté et travail de nuit à d'autres conditions de travail lourdes. La proposition de loi actuelle ne contient en effet pas toutes les situations, comme par exemple le service de garde et diverses formes de travail de nuit dans le secteur hospitalier, mais également dans d'autres secteurs.

En outre les représentants de l'OGBL ont fait remarquer combien il est difficile pour les salariés et pour les employeurs de prouver de façon rétroactive sur une période de jusqu'à 40 ans le travail posté et de nuit presté.

Le ministre du travail a fait preuve de compréhension pour la particularité de cette organisation du travail. Comme le gouvernement s'était engagé (par l'accord du 28 novembre 2014) de n'abolir la préretraite solidarité que s'il y a des améliorations en ce qui concerne les autres formes de préretraites, le ministre Schmit a envisagé d'introduire les critiques de l'OGBL dans le projet de loi.

Le sujet de la préretraite pour cause de travail pénible n'était pas à l'ordre du jour de cette rencontre. Il reste cependant une des revendications principales de l'OGBL, de modifier le projet de loi en ce sens, qu'une définition du travail pénible soit prévue dans le texte, afin de pouvoir étendre la possibilité pour les travailleurs postés de profiter de la préretraite à d'autres conditions de travail.



Unterredung mit dem Arbeitsminister

Frührente für Schicht- und Nachtarbeiter muss dem Bereitschaftsdienst Rechnung tragen

Kürzlich fand eine Unterredung zwischen Vertretern der Geschäftsführung und des Syndikats Gesundheit und Sozialwesen des OGBL mit Arbeitsminister Nicolas Schmit statt. Hauptthema der Unterredung war die Abschaffung der „Préretraite solidarité“ (solidarische Frührente) und die geplante Reform aller anderen Frührentenregelungen.

In der Tat wird bis heute im Luxemburger Krankenhauswesen oft auf die Frührente zurückgegriffen. Die oft körperlich und psychisch schwierigen Arbeitsbedingungen, ebenso wie die sehr flexibel gestalteten Arbeitszeitmodelle mit viel Schichtarbeit und Dienstabrufbereitschaft bringen es mit sich, dass viele Beschäftigte ihrer Arbeit nicht bis zum legalen Rentenalter nachgehen können.

Leider stellen die vorliegenden Texte zur Reform der Frührente bisher keine wirkliche Kompensation für die Abschaffung der solidarischen Frührente dar.

Die Vertreter des OGBL machten den Minister darauf aufmerksam, dass insbesondere im Krankenhausesektor

mit den kollektivvertraglichen Arbeitszeiten sowohl in Bezug auf die Anerkennung bestimmter Formen des Bereitschaftsdienstes als auch hinsichtlich der zu hohen Anzahl der geforderten Nachtarbeitsstunden pro Monat in dem Gesetzesprojekt zur Frührente für Schicht- und Nachtarbeiter nicht Rechnung getragen wird. Auch im Sozialbereich gibt es belastende Arbeitszeitmodelle, wie die kombinierten Schicht- bzw. Bereitschaftsdienste (z.B. die „nuits dormantes“) die im jetzigen Gesetzesprojekt nicht berücksichtigt werden.

Die Forderung des OGBL beruht darauf, die Möglichkeit des Bezuges der Frührente für Schicht- und Nachtarbeiter auf andere belastende Arbeitsbedingungen zu erweitern. Der heutige Gesetzesentwurf umfasst in der Tat nicht alle Situationen, wie etwa Bereitschafts- und verschiedene Formen des Nachtdienstes im Krankenhauswesen, aber auch in anderen Sektoren.

Des Weiteren haben die OGBL-Vertreter auch auf die Schwierigkeiten von Arbeitnehmern und Arbeitgebern hingewiesen, die geleistete Schicht- und Nachtarbeit über einen Zeitraum von bis zu 40 Jahren rückwirkend nachzuweisen.

Der Arbeitsminister hat Verständnis für die Partikularität dieser Arbeitszeitgestaltung gezeigt. Da die Regierung sich ja engagiert hatte (Abkommen vom 28. November 2014) die solidarische Frührente nur dann abzuschaffen, wenn es Verbesserungen bei den anderen Formen der Frührente gibt, hat Minister Schmit sich bereit erklärt die vorgebrachten Kritikpunkte des OGBL in das Gesetzesprojekt einzubringen.

Das Thema Frührente wegen beschwerlicher Arbeit war bei diesem Treffen nicht auf der Tagesordnung. Es bleibt jedoch weiterhin eine der Hauptforderungen des OGBL, den Gesetzesentwurf dahingehend zu verändern, dass eine Definition der beschwerlichen Arbeit im Text vorgesehen wird, um die Möglichkeit des Bezuges der Frührente für Schichtarbeiter auf andere Arbeitsbedingungen auszuweiten.



Pflegeversicherung

Übereinstimmung zwischen OGBL und COPAS

Eine OGBL-Delegation hatte kürzlich ein Treffen mit den Vertretern der „Confédération luxembourgeoise des prestataires et ententes dans les domaines de la prévention, de l'aide et des soins aux personnes dépendantes (COPAS)“, um ihre jeweiligen Meinungen zum Thema der angekündigten Reform der Pflegeversicherung miteinander zu konfrontieren.

OGBL und COPAS stellen weitgehende Übereinstimmung in diesem Bereich fest. Die beiden Organisationen lehnen so das neue Pauschalisierungsmodell, das von der Regierung vorgesehen ist, und das eine unannehmbar Verschlechterung der Qualität der aktuell angebotenen Dienstleistungen zur Folge hätte, ab. OGBL und COPAS vertreten beide die Meinung, dass der Pflegeversicherungsempfänger im Mittelpunkt der Vorrichtung bleiben muss, was durch das von der Regierung geplante Pauschalisierungsmodell, das



hauptsächlich auf wirtschaftlichen Kriterien beruht, nicht gewährleistet wäre.

Die beiden Organisationen sind ebenfalls der Meinung, dass die aktuelle Pflegeversicherung, die sich bewährt hat, keine grundlegende Reform benötigt. OGBL und COPAS setzen sich demnach beide dafür ein, dass statt einer Reform, punktuelle Anpassungen durchgeführt werden, die die bestehende Einrichtung verbessern könnte, damit die Autonomie der Pflegeversicherungsempfänger noch weiter ausgebaut werden kann.

OGBL und COPAS haben den finanziellen Teil der Pflegeversicherung ebenfalls bei ihrem Treffen erwähnt. Beide Organisationen sind der Meinung, dass, falls notwendig, die Regierung ihren Beitrag erhöhen sollte.

OGBL und COPAS haben schließlich einen Appell an die Regierung gerichtet, damit sie sich auf dieser Grundlage, mit sämtlichen betroffenen Akteuren an einen Tisch setzt, um zusammen die Zukunft der Pflegeversicherung in Erwägung zu ziehen.

Assurance dépendance

Convergence de vues entre l'OGBL et la COPAS

Une délégation de l'OGBL a récemment rencontré les représentants de la Confédération luxembourgeoise des prestataires et ententes dans les domaines de la prévention, de l'aide et des soins aux personnes dépendantes (COPAS) pour confronter leurs avis respectifs au sujet de la réforme annoncée de l'assurance dépendance.

L'OGBL et la COPAS constatent de grandes convergences de vue en la matière. Les deux organisations rejettent ainsi toutes deux le nouveau modèle de forfaitisation envisagé par le gouvernement qui aurait pour conséquence une dégradation inacceptable de la qualité et des prestations offertes actuellement. L'OGBL et la COPAS estiment que le bénéficiaire de l'assurance dépendance doit demeurer au cœur du dispositif, ce que ne garantirait pas le modèle de forfaitisation projeté par le gouvernement qui répond avant tout à une logique économique.

Les deux organisations jugent également que le dispositif actuel d'assurance dépendance, qui a fait ses preuves, ne nécessite pas d'être réformé en profondeur. L'OGBL et la COPAS plaident ainsi tous les deux, au lieu d'une réforme, en faveur d'ajustements ponctuels visant à améliorer le dispositif existant, de façon à renforcer encore davantage l'autonomie des bénéficiaires de l'assurance dépendance.

L'OGBL et la COPAS ont également évoqué le volet financier de l'assurance dépendance lors de leur entrevue. Les deux organisations estiment, si cela s'avère nécessaire, que le gouvernement devrait, le cas échéant, revoir sa participation à la hausse.

L'OGBL et la COPAS ont enfin lancé un appel au gouvernement afin qu'il réunisse, sur cette base, tous les acteurs concernés autour d'une table afin d'envisager ensemble l'avenir de l'assurance dépendance.

Studienbeihilfen

Wie weit ist es mit den Haftungsklagen gegen den Staat?

Eine der wichtigsten Rechtsstreitigkeiten die der OGBL für seine Mitglieder in den vergangenen Jahren geführt hat war zweifelsohne die Affäre um die Studienbeihilfen. Blicken wir zurück: im Jahr 2010 hatte François Biltgen (CSV), Minister für Hochschulbildung, die Familienzulagen für Studenten gestrichen. Er hatte sie durch eine neue Finanzhilfe für Studenten ersetzt, die den gebietsansässigen Familien vorbehalten blieben. Die Blitzabstimmung im Parlament geschah kurz vor den Sommerferien, indem die Abgeordneten und die Bevölkerung bewusst hinters Licht geführt wurden, bezüglich der Übereinstimmung dieses Gesetzes mit dem europäischen Recht.

Nach diesem wahrhaftigen Kraftakt hatte der OGBL mitten im Sommer eine begründete Beschwerde über 18 Seiten bei der Europäischen Kommission hinterlegt. Diese hat sehr schnell den Luxemburger Staat dazu angehalten, dieses Gesetz zu ändern. Dieses Gesetz sei nämlich diskriminierend, da ein „sozialer Vorteil“ den pendelnden Arbeitnehmern vorenthalten wurde, was gegen das europäische Reglement über die Freizügigkeit der Arbeitnehmer verstößt.

Spätestens in diesem Moment hätte die Regierung sich des vorliegenden Problems bewusst werden müssen. Sie hätte zum Beispiel die Halbjahresablehnungsentschlüsse, die an die Studenten gerichtet waren, aussetzen können, und so die Ergebnisse der Berufung abwarten können, die in der Zwischenzeit beim Verwaltungsgericht von etwa 600 Studenten eingereicht wurde. Sie hat dies nicht getan. Im Gegenteil, sie hat sich in ihrer Position versteift, indem sie es sogar abgelehnt hat, den Studenten die Formulare auszuhändigen, die keinen Wohnsitz in Luxemburg nachweisen konnten. Die juristische Abteilung des OGBL, die François Biltgen darum gebeten hatte, die Prozedur für alle zu vereinfachen, bekam eine schroffe Antwort: „Kein Dossier wird in der Schwebe bleiben“.

Für die damalige Regierung hat sich die Affäre um die Studienbeihilfe als wahres Desaster entpuppt. Nach dem Beschluss des Europäischen Gerichtshofs (EuGH) vom 20. Juni 2013, musste das Gesetz 2013 schnellstens umgeändert werden. Hunderte von Studenten, die Berufung eingelegt hatten, mussten für das erste von diesem Gesetz betroffene Jahr (2010/2011) entschädigt werden.

Wie der OGBL es schon sehr früh angekündigt hatte, würde er seinen Mitgliedern dabei helfen, eine Haftpflichtsberufung gegen den Staat einzulegen für all die Jahre, für die das Biltgen-Gesetz gültig war, während denen es finanziell unverhältnismäßig war, eine administrative Berufung einzulegen für jedes Semester, während all dieser Jahre. Andere Gewerkschaften sind auf die gleiche Art und Weise vorgegangen.

Ein erstes Berufungsverfahren (Ibanez c/ État, TA 14^e, 1.12.2015) gab gerade einer Studentin recht, die die administrative Dienststelle Cedies angeklagt hatte, „da diese die Sorgfalts- und Vorsichtsregeln nicht eingehalten hatte.“ Andere Berufungen sind auf dem Instanzenweg, auch auf breiteren Rechtsgrundlagen, und wir werden sicherlich im Frühjahr 2016 sehen, welche die dominierenden Tendenzen der Jurisprudenz sein werden.

Der OGBL, der noch weitere prinzipielle Berufungen gegen verschiedene Verfügungen der beiden Gesetze, die auf das Gesetz Biltgen folgten, erwartet nun von der aktuellen Regierung, dass sie die zahlreichen von dem verfehlten Gesetz von 2010 beeinträchtigten Personen, entschädigt!



Suite aux récentes annonces du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche quant à de futures adaptations de la loi sur les bourses d'études, l'OGBL a adressé une lettre, que nous reproduisons ci-dessous, aux deux membres du gouvernement directement concernés par la question.



Bureau exécutif

M. Claude Meisch
Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche
M. Marc Hansen
Secrétaire d'Etat
20, montée de la Pétrusse
L-2327 Luxembourg

Esch/Alzette, le 8 décembre 2015

Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Nous avons pris connaissance par voie de la presse que vous venez de signer un accord concernant des adaptations projetées au système d'aides financières pour études supérieures. Les mesures annoncées rejoignent en partie les critiques que nous avons formulées en 2014, notamment par rapport au montant insuffisant de la bourse sociale pour permettre aux enfants provenant de ménages à bas revenu d'entamer des études supérieures.

Nous nous voyons par conséquent confirmés dans notre analyse et nous regrettons que le gouvernement n'ait pas déjà à l'époque choisi la voie de prévoir des mesures socialement plus justes, alors que son projet était contesté dans la rue par des milliers d'élèves et d'étudiants.

Nous proposons de prévoir, outre les adaptations déjà annoncées, d'autres mesures au niveau du projet de loi servant à mettre en œuvre l'accord trouvé, notamment une hausse de la bourse de base, afin qu'elle corresponde de nouveau à la somme des allocations familiales abolies en 2010, une révision des conditions d'octroi de la bourse de mobilité pour éviter tout traitement inégalitaire, ainsi que l'introduction d'un mécanisme d'adaptation des bourses à l'évolution du coût de la vie. Ceci aussi dans l'optique d'éviter par le futur de nouvelles adaptations de la loi sur les bourses d'études, vu le nombre de modifications déjà entrepris depuis la réforme désastreuse du gouvernement CSV-LSAP de 2010.

Ceci dit, nous nous étonnons que nous n'ayons été consultés à aucun moment au sujet des nouvelles adaptations, alors que nous avons présenté nos propositions, remarques et critiques à propos des précédentes réformes lors de plusieurs échanges de vues avec les ministres successifs, M. François Biltgen, Mme Martine Hansen et M. Claude Meisch.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat, en l'assurance de notre parfaite considération.

Pour le Bureau exécutif de l'OGBL,
André Roeltgen
Président

OGBL Bureau exécutif BP 149 L-4002 Esch/Alzette Tél.: 540545-253 Fax: 541620

Enfin le premier remède en politique de logement a vu le jour

La subvention de loyer



Lynn SETTINGER
Secrétaire syndicale



Carlos PEREIRA
Membre du Bureau
exécutif

Dans notre édition de l'Aktuell d'avril 2013, nous avons publié un premier article portant sur la politique du logement. L'OGBL y approuvait l'adoption du projet de loi introduisant une subvention de loyer (Projet n°6542), tout en sachant que ceci ne serait qu'un remède parmi d'autres qui devraient suivre, afin de permettre aux ménages à faible revenu de financer un logement décent pour pouvoir y loger leur famille.

En effet, lors de la séance du Conseil de gouvernement du 18 janvier 2013, un projet de règlement avait été également adopté, visant à modifier le dispositif des aides en intérêts au logement, réduisant les charges mensuelles des personnes ayant contracté un prêt hypothécaire en vue de la construction, de l'acquisition ou de l'amélioration de leur logement suite à une baisse des taux d'intérêt sur le marché en 2012. À l'époque, l'OGBL avait fait part de son opposition étant donné que le gouvernement prenait à nouveau une mesure venant peser sur les épaules des ménages en général.

Le projet de loi portant sur la subvention du loyer déposé en même temps devait en contrepartie réduire la charge financière liée au coût de loyer, laquelle s'est alourdie dangereusement ces dernières années pour les ménages et surtout pour les ménages à revenu modeste.

Après plus de 2 ans, le projet de loi n°6542 ayant été déposé le 12 février 2013, l'OGBL peut enfin annoncer à ses membres le vote du projet de loi introduisant une subvention de loyer par la chambre des députés en date du 18 novembre 2015.

Avec ce projet de loi le gouvernement essaie de réagir par rapport à la situation désastreuse du marché de l'immobilier résultant de la forte progression des prix de l'immobilier résidentiel et entend à combattre l'inaccessibilité pour les ménages à un logement décent et abordable. Sachez que depuis 2013, la subvention de loyer est en fait le premier remède à effet immédiat visant l'ensemble des ménages locataires.

Selon le gouvernement, la population ciblée s'élève à

environ 19 000 ménages dont 12 000 ménages n'ont pas encore profité d'une quelconque subvention de loyer. Le gouvernement estime le coût lié à l'introduction de la subvention de loyer à environ 2,40 millions d'euros par mois, soit 28,80 millions d'euros par an.

L'OGBL approuve que les bénéficiaires du revenu minimum garanti (RMG) ainsi que les bénéficiaires du revenu pour personnes gravement handicapées (RPGH) fassent partie de la population ciblée et puissent profiter de cette subvention de loyer. Cependant, il faut savoir qu'aucun cumul ne peut y avoir lieu entre les majorations prévues par les lois sur le RMG, respectivement le RPGH et la subvention de loyer en question.

La loi prévoit qu'une subvention de loyer sera accordée aux ménages à faible revenu qui prendront en location un logement sur le marché privé national, dont la charge locative sera supérieure à 33% de leur revenu net disponible. Le ménage ne peut pas être propriétaire ou titulaire d'un droit d'un immobilier quelconque ni au Luxembourg, ni à l'étranger.

La subvention de loyer sera calculée en fonction d'un loyer de référence fixé selon un barème dépendant de la composition du ménage et défini selon les besoins théoriques optimaux par type de ménage sur le territoire national.

Le montant de la subvention est plafonné en fonction de la composition du ménage. Le montant maximum de la subvention de loyer est limité à 300 euros par mois et par ménage. Le montant de l'aide ne pourra jamais dépasser le loyer effectivement payé par le ménage éligible.

Sachez que les détails concernant les seuils de faible revenu, le barème des loyers de référence et les plafonds retenus pour l'aide en fonction de la composition de ménage seront fixés annuellement par règlement grand-ducal. Un règlement grand-ducal fixe les modalités d'octroi et de calcul de l'aide en question.

La loi prévoit également une simplification et une accé-

lération des processus administratifs du traitement des demandes d'aide et des réexamens annuels des dossiers. D'où il a été prévu que les gestionnaires des dossiers au ministère du logement ont un droit d'accès à des données à caractère personnel de diverses administrations sous condition d'avoir eu l'accord préalable des demandeurs de l'aide.

L'entrée en vigueur de la loi est prévue pour le premier jour du mois qui suit sa publication au Mémorial. Dans l'intérêt des futurs bénéficiaires, l'OGBL préconise une publication de la présente loi encore en décembre 2015 afin qu'elle entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2016.

Nonobstant l'OGBL ne cesse de revendiquer une politique de logement avec un paquet de mesures efficaces permettant à tous les ménages de trouver un logement décent et abordable pour pouvoir y loger leur famille. Cette loi portant introduction d'une subvention de loyer n'est qu'une goutte d'eau dans la mer et n'est guère

suffisante pour combattre la situation actuelle désastreuse du marché de l'immobilier au Grand-Duché de Luxembourg.

Pour tout renseignement complémentaire, notre Service d'Information Conseil et Assistance est à votre disposition.

Source: Site de la chambre des députés (<http://www.chd.lu/wps/portal/public/RoleEtendu?action=doDocpaDetails&id=6542#>)

N° 6542 - Projet de loi portant introduction d'une subvention de loyer et modifiant:

- a) la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement;*
- b) la loi modifiée du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti;*
- c) la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées*



**Bâtiment,
Artisanat du bâtiment et
Constructions métalliques**



Hernani Gomes



Jean-Luc De Matteis

**Un dumping social à
multiples visages**

L'OGBL a organisé le 20 novembre dernier au CEFOS à Remich, avec la CGTP (la plus grande confédération syndicale du Portugal), une conférence portant sur le dumping social dans le secteur de la construction et des travaux publics. Outre l'OGBL et la CGTP, ont également participé à cette conférence: la FGTB (Belgique), la CGT (France), le FNV Bouw (Pays-Bas), l'UNiA (Suisse) et le TUC (Royaume-Uni). L'objectif était d'analyser les différentes formes de dumping social existantes, de s'accorder sur les revendications de lutte contre ce phénomène à présenter à la Commission européenne et aux Etats-membres de l'UE et de l'espace Schengen et, finalement, de renforcer les relations et la collaboration entre les syndicats.

Destination traditionnelle de l'émigration portugaise, le Luxembourg a connu récemment une importante augmentation du nombre de travailleurs portugais. Beaucoup d'entre eux travaillent avec des contrats de mission décrochés auprès d'agences intérimaires dans le secteur de la Construction qui n'est bien évidemment pas exempté du phénomène que constitue le dumping social. Bien au contraire, il est l'un des plus touchés par ce phénomène.

Les cas de dumping social récem-

ment médiatisés reflètent une réalité qui existe sur beaucoup de chantiers dans le pays. On connaît des cas de non-respect du Code du Travail et de la convention collective de travail du Bâtiment, même sur des chantiers publics. Dans certaines petites entreprises luxembourgeoises du secteur, qui s'occupent surtout de la sous-traitance, ou de petits chantiers de construction ou de rénovation, on retrouve souvent des ouvriers qui gagnent à peu près 50 euros par jour, pour 11 ou 12 heures de travail. Des situations inacceptables qui sont justifiées par les employeurs concernés en prétextant que l'ouvrier fait ses preuves et, de ce fait, les abus sont ainsi admis, c'est-à-dire qu'un contrat de travail avec période d'essai passe au second plan, que les heures supplémentaires ne sont pas considérées et que parfois le travail non déclaré n'est même pas rémunéré pour de piètres raisons. Et il n'est pas rare que les ouvriers vivant seuls se voient souvent logés par leur propre patron dans des logements insalubres pour environ 1 000 euros par mois, cet argent étant retenu directement du salaire. Il s'agit naturellement d'une pratique interdite par la loi et qui augmente nettement la dépendance des salariés vis-à-vis de leur employeur, le cas échéant, sans scrupules.

Dans ces situations précaires, on identifie presque toujours des Portugais. Il est intéressant de noter dans ce contexte qu'un certain nombre de patrons préfèrent d'ailleurs embaucher des salariés portugais qui n'ont jamais travaillé au Luxembourg auparavant pour ainsi mieux les manipuler.

Cependant, les cas de dumping social ne se limitent pas à l'exploitation de salariés récemment venus du Portugal, qui sont souvent recrutés de façon douteuse dans leur pays même. Le dumping

social est en effet aussi causé par des entreprises d'Europe de l'Est, d'Allemagne ou encore d'autres pays frontaliers, qui décrochent des chantiers en offrant des prix plus bas, en raison non seulement du prix concurrentiel des matériaux employés, mais aussi parce qu'elles ne respectent pas les salaires barémiques des conventions collectives luxembourgeoises, ou parce qu'elles ne respectent pas la durée de travail réglementaire, ou encore parce que les heures supplémentaires ne sont pas déclarées ou payées correctement.

On parle également de dumping social lorsqu'une entreprise luxembourgeoise déclare tout son personnel au Luxembourg, mais qu'une partie de ce personnel travaille en réalité la plupart de son temps de l'autre côté de la frontière, par exemple en France, où l'entreprise a notamment son dépôt et une partie de ses chantiers. Ce qui représente une transgression aux règles du détachement, qui ne permet pas, entre autres, que la durée du travail détaché dépasse 24 mois de la durée de travail contractuelle et que le salarié soit occupé plus de 25 % de son temps de travail dans un autre pays que celui où son contrat de travail est établi.

Pour l'OGBL, la lutte contre le dumping social passe à la fois



par un renforcement des moyens humains de l'Inspection du travail et des mines (ITM), par le développement de la formation professionnelle initiale et continue, ainsi que la validation des compétences de chaque travailleur, sans oublier une politique tarifaire offensive lors des négociations des conventions collectives.



José Gonçalves



Christophe Rewenig



André Sowa

Commerce

BSH électroménagers S.A.

Prolongation de la CCT

Le renouvellement de la convention collective de travail pour les salariés de BSH électroménagers S.A. a été signé le 4 décembre 2015 entre la direction et l'OGBL, seul syndicat signataire représenté au sein de l'entreprise.



BSH électroménagers S.A. est la filiale luxembourgeoise de BSH Hausgeräte GmbH, qui emploie quelque 40 salariés. BSH Hausgeräte GmbH est le premier fabricant d'électroménagers en Europe et l'un des leaders mondiaux du secteur.

Les principaux points de l'accord sont:

- Augmentation de la masse salariale

janvier 2016 + 1 %

janvier 2017 + 0,75 %

janvier 2018 + 0,75 %

- Congé extraordinaire

En cas de décès du conjoint ou du partenaire, le congé extraordinaire légal de 3 jours est augmenté de 3 jours supplémentaires, c.-à-d. 6 jours.

La convention collective s'étend sur une durée de trois ans allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2018.

BSH électroménagers S.A.

Der Kollektivvertrag wurde erneuert

Die Erneuerung des Kollektivvertrags für die Arbeitnehmer von BSH électroménagers S.A. wurde am 4. Dezember 2015 von der Betriebsführung und vom OGGL, einzige Gewerkschaft, die in diesem Betrieb Verhandlungspartner ist, unterzeichnet.

BSH électroménagers S.A. ist die luxemburgische Filiale der BSH Hausgeräte GmbH und beschäftigt etwa 40 Arbeitnehmer. Die BSH Hausgeräte GmbH ist die größte Hausgeräteherstellerin in Europa und gehört weltweit zu den führenden Unternehmen in dieser Branche.

Die wichtigsten Punkte des Abkommens sind:

- Erhöhung der gesamten Lohnmasse

Januar 2016 + 1 %

Januar 2017 + 0,75 %

Januar 2018 + 0,75 %

- Außerordentlicher Urlaub

Bei Sterbefall des Ehepartners oder des Lebenspartners wird der gesetzlich festgelegte außerordentliche Urlaub von 3 Tagen um 3 zusätzliche Tage, d.h. auf 6 Tage, erhöht.

Der Kollektivvertrag hat eine Laufzeit von 3 Jahren, d.h. vom 1. Juli 2015 bis zum 30. Juni 2018.

Santé, Services sociaux et éducatifs



Carole Steinbach



Nora Back

Entrevue avec la ministre de la Santé sur les laboratoires hospitaliers

À l'occasion d'une entrevue entre la ministre de la Santé, Lydia Mutsch, et les représentants du syndicat santé, services sociaux et éducatifs de l'OGBL, le principal sujet abordé fut la mutualisation des laboratoires hospitaliers en général, et l'externalisation de l'activité ambulatoire des laboratoires hospitaliers des Hôpitaux Robert Schuman, en particulier.

L'OGBL a rappelé que le secteur de la santé est un service public non marchand, financé par des fonds publics. Ce principe devrait absolument être maintenu et défendu à l'avenir par tous les acteurs, également par le gouvernement luxembourgeois.

Dans le débat autour d'une mutuali-



sation des laboratoires hospitaliers, le syndicat santé, services sociaux et éducatifs de l'OGBL, ensemble avec le personnel concerné, plaide pour le maintien de l'activité actuelle des laboratoires dans les établissements hospitaliers et dans le cadre de la convention collective de travail des hôpitaux (CCT FHL). La ministre de la Santé a rappelé que selon la convention collective susmentionnée qu'en cas de reprise d'un service d'activité d'un établissement membre de la FHL par un autre employeur non-membre de la FHL des licenciements collectifs ou individuels pour un motif non inhérent à la (aux) personne(s) du (des) salarié(s) ne sont pas admis pour une durée de 10 ans à partir de la date de la reprise. Par ailleurs, le salarié est protégé dans tous ses droits contractuels et conventionnels.

La ministre de la Santé a fait remarquer que d'un point de vue légal il faudra distinguer entre les activités ambulatoires (prises de sang sur des patients non-stationnaires) et les activités hospitalières (patients hospitalisés) prestées dans les laboratoires des hôpitaux. La mutualisation ne pourrait de toute façon se faire que sur les activités hospitalières. Lydia Mutsch informe les représentants de l'OGBL qu'il n'y a actuellement dans ce contexte aucune volonté politique d'externa-

liser ces activités hospitalières en dehors du secteur hospitalier.

Néanmoins, les représentants du syndicat santé, services sociaux et éducatifs revendiquent également le maintien de l'activité ambulatoire dans les laboratoires hospitaliers.

Selon l'OGBL, l'action isolée de la direction des Hôpitaux Robert Schuman de vendre l'activité ambulatoire des laboratoires hospitaliers à la société privée «Laboratoires Réunis» constitue non seulement une attaque sur le secteur de santé public et non marchand, mais également sur l'intégrité de la convention collective de travail.

Lydia Mutsch a rappelé qu'elle n'a, à ce stade, aucune possibilité d'intervenir juridiquement dans ce cas de figure spécifique.

Pourtant la ministre de la Santé partage la position de l'OGBL, à savoir qu'il s'agit ici d'une tendance regrettable pour un secteur à vocation de service public et d'intérêt général. Si, selon un point de vue purement économique, la démarche est compréhensible, il importe pour la ministre que le patient soit placé au centre des préoccupations.

L'OGBL s'oppose catégoriquement à toute tentative d'externaliser des activités directement liées au bien-être du patient et aux conditions de travail des salariés du secteur.

Les salariés, ensemble avec leur

syndicat, vont défendre le maintien des valeurs essentielles du secteur de la santé ainsi que leur convention collective de travail avec tous leurs moyens syndicaux.

La ministre a encore souligné que le contrôle de qualité externe des analyses de laboratoire effectué par le Bureau de contrôle de qualité tant dans les laboratoires hospitaliers que dans les laboratoires privés sont d'un niveau de qualité élevé et qu'elle veillera au maintien de cette qualité dans l'intérêt de la santé des citoyens.

Treffen mit der Gesundheitsministerin zum Thema der Krankenhauslabors

Bei Gelegenheit eines Treffens von der Gesundheitsministerin Lydia Mutsch mit den Vertretern des OGBL-Syndikats Gesundheit und Sozialwesen war das Hauptthema, das angeschnitten wurde, die Mutualisierung der Krankenhauslabors allgemein, und das Outsourcen der ambulanten Aktivitäten der Krankenhauslabors der Robert-Schuman-Krankenhäuser im Besonderen.

Der OGBL hat daran erinnert, dass der Gesundheitssektor ein nicht kommerzieller öffentlicher Dienst ist, der von öffentlichen Geldern finanziert wird. Dieses Prinzip müsste unbedingt erhalten bleiben und in Zukunft von sämtlichen Marktteilnehmern verteidigt werden, auch von der Luxemburger Regierung.

In der Debatte über eine Mutualisierung der Krankenhauslabors setzt sich das OGBL-Syndikat Gesundheit und Sozialwesen zusammen mit dem betroffenen Personal für die Aufrechterhaltung der aktuellen Aktivität der Labors innerhalb der Krankenhäuser und der Krankenhauskollektivverträge (CCT FHL)

ein. Die Gesundheitsministerin erinnerte daran, dass laut dem oben erwähnten Kollektivvertrag, im Falle einer Übernahme einer Dienstleistungsaktivität von einer Einrichtung, die Mitglied der FHL ist, durch eine Einrichtung, die nicht Mitglied der FHL ist, Einzel- oder Massenentlassungen, die sich auf eine/mehrere Person/en oder Angestellten beziehen innerhalb von zehn Jahren ab der Übernahme nicht erlaubt sind. Darüber hinaus ist der Angestellte in allen seinen Vertrags- und Konventionsrechten geschützt.

Die Ministerin machte darauf aufmerksam, dass man aus legaler Sicht zwischen ambulanten Aktivitäten (Blutabnahmen bei nicht-stationären Patienten) und Aktivitäten in den Krankenhäusern (an Krankenhauspatienten), die in Krankenhauslabors durchgeführt werden, unterscheiden muss. Die Gesundheitsministerin informierte diesbezüglich die OGBL-Vertreter, dass zurzeit seitens der Regierung der politische Wille nicht besteht, die Aktivitäten, die in den Krankenhäusern durchgeführt werden, auszulagern.

Nichtsdestotrotz fordern die Vertreter des Syndikats Gesundheit und Sozialwesen, dass die ambulanten Aktivitäten in den Krankenhauslabors bestehen bleiben.

Laut OGBL ist die isolierte Handlung der Direktion der Robert-Schuman-Krankenhäuser, die ambulante Aktivität der Krankenhauslabors, an die Privatgesellschaft „Laboratoires réunis“ zu verkaufen, nicht nur ein Angriff auf den öffentlichen und nicht-kommerziellen Gesundheitssektor, aber auch auf die Integrität des Arbeitskollektivvertrags.

Lydia Mutsch erinnerte daran, dass sie, zu diesem Zeitpunkt, keine rechtliche Möglichkeit besitzt, in diesem spezifischen Fall einzugreifen.

Jedoch teilt die Ministerin die Einstellung des OGBL, und zwar dass es sich hierbei um eine bedauerliche Tendenz handelt, die es in einem Sektor gibt, der eigentlich ein öffentlicher Dienst ist, der sich für das Allgemeininteresse einsetzt. Wenn aus rein wirtschaftlichen Gründen dieser Schritt auch verständlich ist, so ist es jedoch für die Ministerin wichtig, dass der Patient sich im Mittelpunkt der Besorgnis befindet.

Der OGBL widersetzt sich kategorisch gegen jeglichen Versuch Aktivitäten auszulagern, die direkt mit dem Wohlempfinden des Patienten und mit den Arbeitsbedingungen der Angestellten aus diesem Sektor zu tun haben.

Die Angestellten, zusammen mit ihrer Gewerkschaft, werden die Erhaltung der wesentlichen Werte des Gesundheitssektors sowie ihren Arbeitskollektivvertrag verteidigen, und das mit all ihren gewerkschaftlichen Mitteln.

Die Ministerin hat weiterhin unterstrichen, dass die externe Qualitätskontrolle der Analysen in den Labors, die vom Qualitätskontrollbüro, sowohl in den Krankenhauslabors wie in den privaten Labors durchgeführt werden, von hoher Qualität sind, und dass sie dafür sorgen wird, dass diese Qualität, im Interesse der Gesundheit der Bürger, erhalten werden muss.

Aktionswoche für die Laufbahnen im FHL und im SAS-Kollektivvertrag

Am 24. März wurde die Gehälterreform beim Staat, sowie das daran gekoppelte Gehälterabkommen, im Parlament verabschiedet.

Die beiden Kollektivverträge FHL und SAS sind durch ihren jeweiligen



Artikel 28 an den öffentlichen Dienst gebunden, sodass sich die Löhne und Arbeitsbedingungen immer parallel zu denen der Staatsbeamten entwickeln.

Ein entscheidender Moment für den FHL- und den SAS-Kollektivvertrag: die Beschäftigten fordern nun endlich die gerechte Einstufung ihrer Berufe und die Heraufsetzung des Punktwerts!

Angesichts der laufenden Kollektivvertragsverhandlungen für beide Verträge haben sich die Beschäftigten vom 9. November bis zum 14. November in einer Aktionswoche mittels Protestposten vor verschiedenen Einrichtungen für die gerechte Einstufung ihrer Laufbahnen und das Ende der jahrelangen Diskriminationen der Gesundheitsberufe und der soziopädagogischen Berufe eingesetzt. Die Aktionswoche war ein voller Erfolg: über 600 Personaldelegierte und Militanten haben an den 4 Protestposten teilgenommen.

9. November CHDN Ettelbrück, stellvertretend für den Krankenhaussektor

10. November Help Doheem versuergt, stellvertretend für den ambulanten Pflegesektor

12. November Servior Bofferdange, stellvertretend für den stationären Pflegesektor



14. November Brillplatz Esch, stellvertretend für den soziopädagogischen Sektor (Dieser Protestposten ist aus Respekt und Mitgefühl mit den Opfern der Terroranschläge in Paris kurzfristig abgesagt worden. In einer Schweigeminute ist den Opfern von Paris gedacht worden.)

Der OGBL, als repräsentative Gewerkschaft für den Gesundheits-, den Pflege-, und den soziopädagogischen Sektor, fordert für alle betroffenen Berufe, sowie für alle anderen Berufe die in dem Sektor tätig sind, eine fortschrittliche Lohnpolitik und die richtige Einstufung die den entsprechenden Studien gerecht wird.

Semaine d'actions pour les carrières professionnelles dans les CCT-FHL et SAS

Le 24 mars, la réforme des salaires auprès de l'État ainsi que la convention des salaires y liée a été votée au parlement.

Les deux CCT FHL et SAS sont liées par leurs articles 28 respectifs aux services publics. Ainsi les salaires et les conditions de travail évoluent toujours parallèlement à ceux et celles des employés d'État.

Un moment crucial pour la CCT FHL et SAS: les salariés exigent enfin la classification équitable et l'augmentation de la valeur en points!

Comme les négociations des deux conventions collectives de travail sont en cours, les salariés se sont retrouvés, pendant une semaine d'actions du 9 au 14 novembre, pour former des piquets de grève, devant différents établissements, en faveur d'une classification équitable de leurs carrières professionnelles et de la fin de la discrimination des professions de santé et des professions socio-pédagogiques. La semaine d'action était un franc succès. Plus de 600 délégués et militants ont participé aux quatre piquets de grève.

9 novembre - CHDN Ettelbruck, représentatif pour le secteur hospitalier

10 novembre - Help Doheem versuergt, représentatif pour le secteur des soins ambulatoires

12 novembre - Servior Bofferdange, représentatif pour le secteur des soins stationnaires

14 novembre - place du Brill à Esch, représentatif pour le secteur socio-pédagogique (ce poste de protestation a été annulé au dernier moment par respect et compassion envers les victimes des attentats terroristes à Paris. Une minute de silence a été gardée à la mémoire des victimes de Paris.)

L'OGBL en tant que syndicat représentatif pour le secteur santé, soins et socio-pédagogique, exige pour toutes les professions concernées, ainsi que pour toutes les autres professions qui travaillent dans ce secteur, une politique salariale progressiste ainsi que la classification correcte, qui correspond aux études respectives.

Les négociations de la CCT SAS ont commencé

Le 24 novembre 2015 a eu lieu la première entrevue de négociations de la CCT SAS, après la dénonciation dans les délais fin septembre de la part de l'OGBL.

Lors de cette première entrevue avec les représentants des ententes patronales (COPAS, EFJ, EGCA, EGMJ), l'OGBL a encore une fois rappelé ses revendications principales: la transposition de l'enveloppe globale de la réforme et de l'accord salarial auprès de la fonction publique dans le secteur des soins et le secteur social, et plus précisément le reclassement des professions de santé et socio-pédagogiques dans une carrière qui correspond à leur niveau d'études.

Il faut enfin arrêter la discrimination des professions de santé et socio-pédagogiques par rapport aux carrières administratives avec le même niveau d'études!

L'OGBL revendique en outre une politique salariale progressiste pour tous les salariés concernés par la CCT SAS!

La prochaine réunion de négociation pour la CCT SAS aura lieu en janvier 2016.

Ces négociations, de même que les discussions au sein de la commission paritaire compétente, qui doit déterminer l'enveloppe globale de la réforme et de l'accord salarial s'annoncent difficiles et conflictuelles. L'OGBL continuera donc à mobiliser.

Notre semaine d'action en novembre a été un grand succès et a montré que le climat social est très tendu dans le secteur soins et social!

Nous vous tiendrons informés dès que possible sur nos actions syndicales planifiées pour début 2016.

Tenez-vous prêt, nous comptons sur votre soutien!

Die Wiederaufnahme der Verhandlungen des SAS-Kollektivvertrags haben begonnen

Am 24. November 2015 war der erste Termin der Verhandlungen für den SAS-Kollektivvertrag, nach der fristgerechten Kündigung Ende September durch den OGBL.

In der ersten Sitzung mit den Vertretern der „Ententes patronales“ (COPAS, EFJ, EGCA, EGMJ) hat der OGBL noch einmal seine Hauptforderungen dargelegt: die Umsetzung des Gesamtvolumen der Reform und des Gehälterabkommens beim öffentlichen Dienst auf den Pflege- und Sozialsektor, und im speziellen die Neueinstufung der Gesundheits- und sozio-pädagogischen Berufe in eine Laufbahn die ihrer Studiendauer gerecht wird.

Es muss endlich Schluss sein mit der jahrzehntelangen Diskriminierung der Gesundheits- und sozio-pädagogischen Berufen gegenüber den administrativen Laufbahnen mit gleichwertigem Schulabschluss!

Der OGBL fordert darüber hinaus für alle Beschäftigten im SAS-Kollektivvertrag eine fortschrittliche Lohnpolitik!

Der nächste Verhandlungstermin für den SAS-Kollektivvertrag ist im Januar 2016.

Da zu erwarten ist, dass diese Verhandlungen, sowie die Diskussionen in der zuständigen paritätischen Kommission, die das Gesamtvolumen der Reform und des Gehälterabkommens bestimmen soll, sehr schwierig und konfliktreich werden, wird der OGBL weiter mobilisieren.

Unsere Aktionswoche für die Laufbahnen im November war ein großer Erfolg und hat gezeigt, dass die Stimmung im gesamten Pflege- und Sozialsektor auf dem Siedepunkt ist!

Über weitere gewerkschaftliche Aktionen Anfang 2016 werden wir euch sobald wie möglich informieren.

Haltet Euch bereit, wir zählen auf Eure Unterstützung!

Stéftung Hëllef Doheem

Die 90 angekündigten Entlassungen konnten alle verhindert werden

Die Stéftung Hëllef Doheem kündigt zusammen mit der Personaldelegation und den Gewerkschaften OGBL und LCGB an, dass ein „Arbeitsplatzterhaltungsplan“ zu Gunsten der Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer bei Hëllef Doheem, die von einem Personalabbau von rund 90 Personen bedroht waren, formalisiert werden konnte.

Nach einer Vermittlungsprozedur, die vom Minister für soziale Sicherheit, vom Arbeits- und Beschäftigungsminister sowie von der Familienministerin eingeleitet wurde, haben die Stéftung Hëllef Doheem, die Personaldelegation und die Gewerkschaften sich dazu verpflichtet, nach Maßnahmen zu suchen und sie dann auch umzusetzen, die die Arbeitsplatzterhaltung zum Ziel haben.

Indem die internen Neuzuteilungen gefördert werden, wie zum Beispiel interne und externe Neuorientierungen der Berufskarrieren, haben die Stéftung Hëllef Doheem, die Personaldelegation sowie die Gewerkschaften ihre Versprechen einlösen können, indem sie Entlassungen vermeiden konnten, und das bei Aufrechterhaltung des Kundendienstes, und auch durch ein Angebot an Alternativen gegenüber den psycho-geriatrischen Zentren, die von einer Schließung bedroht sind.

Die unterzeichnenden Parteien sind froh darüber, dass sie dieses Ziel in kurzer Zeit erreicht haben, indem sie

wieder einen offenen und konstruktiven Sozialdialog geführt haben.

Die Stéftung Hëllef Doheem, die Personaldelegation sowie die Gewerkschaften werden die Wirkung die die Haushaltssparmaßnahmen im Hilfe- und Pflegesektor haben werden, im Auge behalten. Sie werden sich weiterhin bei den Autoritäten dafür einsetzen, dass die Qualität der Pflege für ältere Menschen, im Rahmen des Reformprojekts der Pflegeversicherung, erhalten bleibt.

Stéftung Hëllef Doheem

Les 90 licenciements annoncés ont tous pu être évités

La Stéftung Hëllef Doheem, ensemble avec la délégation du personnel ainsi que les syndicats OGBL et LCGB, annoncent qu'un «plan de maintien dans l'emploi» a pu être formalisé au profit des salariés de la Stéftung Hëllef Doheem menacés par une mesure de réduction d'effectifs qui concernait initialement quelque 90 personnes.

Suite à un processus de médiation entamé sous l'égide du ministre de la Sécurité sociale, du ministre du Travail et de l'Emploi, et de la ministre de la Famille, la Stéftung Hëllef Doheem, la délégation du personnel et les syndicats se sont engagés à rechercher et à appliquer des mesures visant un maintien dans l'emploi.

En favorisant des réaffectations



en interne tout comme des réorientations de carrières internes et externes, la Stéftung Hëllef Doheem, la délégation du personnel et les syndicats ont pu tenir leurs engagements visant à éviter des licenciements, ceci tout en préservant le service aux clients, de même qu'en offrant notamment des alternatives aux centres psycho-gériatriques concernés par une fermeture.

Les parties à l'accord se félicitent d'avoir pu mener à bien cet objectif dans un délai restreint, en renouant avec un dialogue social ouvert et constructif.

La Stéftung Hëllef Doheem, la délégation du personnel et les syndicats resteront attentifs à l'impact des mesures d'économies budgétaires sur le secteur d'aides et de soins à domicile et continueront à militer auprès des autorités pour une prise en charge de qualité des personnes âgées dans le cadre du projet de réforme de l'assurance dépendance.

sur-Alzette et qui occupe actuellement une soixantaine de salariés.

Les parties se sont accordé notamment sur les améliorations suivantes :

- l'introduction d'une prime d'ancienneté de 500 euros nets pour 15 ans de service dans la société
- le paiement d'une prime de 100 euros nets par nuit aux salariés qui travaillent la nuit du 24 décembre au 25 décembre, ainsi que la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier
- toutes les autres dispositions de la convention collective restent inchangées

La nouvelle convention collective porte sur une durée de 2 ans, à savoir du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016.

Société du Parking Guillaume S.A.

Unterzeichnung eines neuen Arbeitskollektivvertrags

Der OGBL, als einzige Gewerkschaft, die in dem Unternehmen vertreten ist, hat kürzlich einen neuen Kollektivvertrag für das gesamte Personal der Société du Parking Guillaume S.A. unterzeichnet, Gesellschaft die ein Netz von elf Parkhäusern in den zwei größten Städten Luxemburgs verwaltet, und zwar in Luxemburg-Stadt und in Esch/Alzette, und die zurzeit etwa 60 Arbeitnehmer beschäftigt.

Die Parteien sind sich über folgende Besserungen einig geworden:

- Die Einführung einer Betriebszugehörigkeitsprämie von 500€ netto für 15 Jahre Dienst im Unternehmen
- Die Auszahlung einer Prämie von 100€ netto pro Nacht für sämtliche Arbeitnehmer, die in der Nacht zum 25 Dezember und in

der Nacht zum 1. Januar arbeiten

- Alle anderen Bestimmungen des Kollektivvertrags bleiben unverändert

Der neue Kollektivvertrag hat eine Laufzeit von zwei Jahren, und zwar vom 1. Januar 2015 bis zum 31. Dezember 2016.

Sudgaz S.A.

Ein koordinierter Kollektivvertragstext wurde unterschrieben

Am 3. Dezember 2015 haben die Direktion, die Mehrheitsgewerkschaft OGBL (alle effektiven Mandate in der Personalvertretung) und der LCGB eine koordinierte Version des Kollektivvertragstextes für die Mitarbeiter von Sudgaz S.A. in Esch/Alzette unterschrieben.

Der Kollektivvertrag hat eine Gültigkeit von 3 Jahren und zwar vom 1. Januar 2014 bis zum 31. Dezember 2016.

Die koordinierte Version übernimmt den Text von 2009 und integriert die Zusatzabkommen die in den Jahren 2012 und 2014 von den Vertragsparteien unterzeichnet wurden.

Das Abkommen von November 2014 sah u.a. eine Aufwertung sämtlicher Gehälter um 1% ab dem 1. Januar 2014, eine einmalige Prämie in Höhe von 1% des Jahresbruttogehalts für das Jahr 2015 und für das Jahr 2016 vor, sowie die Einführung einer

Services et Energie



Michelle Cloos



Carole Calmes

Société du Parking Guillaume S.A.

Signature d'une nouvelle convention collective

L'OGBL, seul syndicat contractant présent dans l'entreprise, a signé récemment une nouvelle convention collective pour l'ensemble du personnel de la Société du Parking Guillaume S.A., société qui gère un réseau de 11 parkings souterrains et en haute construction, dans les 2 villes majeures du Luxembourg, à savoir Luxembourg-Ville et Esch-



Essenszulage in Höhe von 110 Euro netto pro Monat und eine Erhöhung des Kleidergeldes sowie der Prämie für 20 Jahre Betriebszugehörigkeit.

Zudem wurde das Layout des Vertragstextes zwecks besserer Lesbarkeit neu gestaltet.

Das Unternehmen mit Sitz in Esch/Alzette beschäftigt 76 Personen.

Sudgaz S.A.

Une convention collective coordonnée a été signée

Le 3 décembre la direction, le syndicat majoritaire OGBL (qui détient tous les mandats effectifs au sein de la délégation du personnel) et le LCGB ont signé une version coordonnée de la convention collective pour les salariés de Sudgaz S.A. à Esch-sur-Alzette.

La validité de la convention collective est de 3 ans, en l'occurrence du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016.

La version coordonnée reprend le texte de 2009 et intègre les accords supplémentaires qui ont été signés par les contractants durant les années 2012 et 2014.

L'accord de novembre 2014 prévoyait entre autres une augmentation de tous les salaires de l'ordre de 1% à partir du 1^{er} janvier 2014, une prime unique à hauteur de 1% du salaire annuel brut pour l'année 2015 et pour l'année 2016, ainsi que l'introduction d'une indemnité de repas à hauteur de 110€ nets par mois et une augmentation des allocations familiales ainsi que de la prime pour 20 ans d'ancienneté dans l'entreprise.

En plus la présentation du texte du contrat a été modifiée pour une meilleure lisibilité.

L'entreprise, qui a son siège à Esch-sur-Alzette, emploie 76 personnes.



Christian Sikorski

Services publics

Straßenbauverwaltung

Die Sicherheit der Arbeitnehmer darf nicht auf dem Altar der Sparpolitik geopfert werden

Der OGBL fordert die obligatorische Präsenz des Beifahrers bei Winterdienstarbeiten

Die Straßenbauverwaltung verordnete, dass der angehende Winterdienst neuerdings ohne Beifahrer, allein durch den Fahrer gewährleistet werden muss. Ausnahmen können nur unter den drei folgenden Voraussetzungen genehmigt werden:

- der Streckenbereich muss größtenteils aus schmalen und kurvenreichen Straßen bestehen;
- es muss dichter Schneefall herrschen;
- der Schneepflug muss am Fahrzeug befestigt sein.

Letztlich entscheidet die Direktion selbst, ob eine Strecke die oben genannten Kriterien bei Schneefall erfüllt, dies aufgrund eines obligatorischen Streckenbuches. Die Streckenbücher werden aber durch die Vorgesetzten verfasst.

Die Direktion argumentiert ebenfalls, dass sämtliche Fahrzeuge mit einem GPS-Navigationssystem und mobilen Telefongeräten zwecks Ortung und Kommunikation ausgestattet sind. Das eingebaute GPS-System ermöglicht ebenfalls eine Automatisierung der Streuarbeiten. Das System soll die vollautomati-

sche Steuerung des Streuzeitpunkts wie auch der Streumenge garantieren. Ein Beifahrer sei somit überflüssig.

Die OGBL-Delegierten stellen jedoch fest, dass die Realität dieser technokratischen Rhetorik widerspricht. Das angesprochene GPS-System ist nicht in jedem Fahrzeug eingebaut. Schlimmer ist, dass niemand während der Streuarbeiten vorhanden ist, um bei einem Notfall die GPS-Konsolen zu orten, um ein schnellstmögliches Eingreifen der Rettungsdienste gewährleisten zu können.

Außerdem müssen die Fahrer, das Display, das das Fahrzeug samt seiner Ausrüstung steuert, ständig im Auge behalten und manipulieren. Dies stellt höchste Konzentrationsanforderungen an die Fahrer, da erstens die Konsolen weder im direkten Blickfeld noch in Reichweite des Fahrers montiert sind und zweitens da die Fahrfähigkeiten der Fahrer bei erschwerter Sicht und komplizierter Strecke auf ein Höchstes gefordert werden.

Außerdem müssen bei Glatteis Streckenabschnitte von Hand vorgestreut werden, um ein sicheres Vorankommen des Streuwagens zu ermöglichen. Der Fahrer kann aber nicht gleichzeitig in und außerhalb der Kabine tätig sein. Dies muss ein Beifahrer erledigen. Der OGBL bezweifelt des Weiteren, dass der Arbeitnehmer bei einem gesundheitlichen Notfall oder bei einem Streckenunfall selbst auf das mobile Telefon zurückgreifen kann, um einen Notruf zu tätigen!

Das GPS-System ist nicht voll funktionsfähig. Es entlastet den Fahrer keineswegs und kann in keiner Weise die Sicherheit der Arbeitnehmer garantieren. Ganze Landstriche sind zwangsweise bei schlechten Wetterbedingungen als gefährlich einzustufen.

Der OGBL fordert, dass die Straßenbauverwaltung die Sicherheit und die Gesundheit nicht nur des Personals, sondern auch der Verkehrsteilnehmer, ernst nimmt. Der OGBL fordert die obligatorische Präsenz des Beifahrers bei Winterdienstarbeiten!

Personalabbau auf Kosten der Sicherheit und Gesundheit der staatlichen Arbeitnehmer!

Der OGBL entlarvt die Abschaffung des Beifahrers als Symptom einer falschen Sparpolitik seitens der Regierung. Die obengenannten Regeln gelten für die im Winterdienst angeheuerten Privatunternehmen nicht. Diese fahren z.B. nur mit Beifahrer.

Das Sparpotenzial bei der Straßenbauverwaltung ist vorhanden. Sparen kann die Regierung jedoch nicht auf dem Rücken der Arbeitnehmer und der Verkehrsteilnehmer!

Administration des
Ponts et Chaussées

La sécurité des salariés ne doit pas être immolée sur l'autel de la politique d'austérité

L'OGBL revendique la présence obligatoire du passager lors des travaux de service hivernal

L'administration des Ponts et Chaussées a ordonné que le service hivernal à venir sera à effectuer sans passager, par le seul conducteur. Des exceptions ne peuvent être accordées que sous les trois conditions suivantes:

- Le tronçon à traiter doit être composé avant tout de routes étroites et sinueuses;
- Il faut qu'il y ait de fortes chutes de neige;
- Le chasse-neige doit être monté sur le véhicule.

Finalement c'est la direction qui prend la décision à savoir si un tracé remplit les conditions ci-dessus en cas de chutes de neige, ceci par l'intermédiaire d'un livret de route obligatoire. Mais les livrets de route sont établis par les supérieurs.

La direction argumente également que tous les véhicules sont équipés d'un GPS et d'un téléphone mobile pour la localisation et la communication. Le GPS intégré permet également une automatisation des travaux d'épandage. Le système est sensé garantir la détermination automatisée du moment d'épandage et de la quantité répartie. Un passager serait ainsi superflu.

Les délégués de l'OGBL se rendent cependant compte que la réalité ne correspond pas à cette rhétorique technocrate. Le système GPS mentionné n'est pas installé à bord de tous les véhicules. Plus grave encore: en cas d'urgence, il n'y a personne pour repérer les consoles GPS, afin de pouvoir garantir une intervention la plus rapide possible des services de secours.

En plus les conducteurs doivent-ils en permanence surveiller et manipuler l'écran qui dirige le véhicule avec tout son équipement. Ceci demande une extrême concentration au conducteur, étant donné que les consoles ne se trouvent ni dans le champ de vision direct du conducteur, ni sont montés à portée du conducteur et deuxièmement, comme les capacités de conduite du conducteur sont extrêmement sollicitées lorsque la visibilité est mauvaise et le tracé de la route compliqué.

En plus, les zones de verglas doivent être prétraitées manuellement, afin de permettre le déplacement sûr du véhicule d'épandage. Le conducteur ne peut cependant pas travailler en même temps à l'intérieur et à l'extérieur de la cabine de conduite. Ceci doit être fait par le passager. L'OGBL

émet également des doutes, à savoir que le conducteur lui-même soit capable, en cas d'urgence sanitaire ou lors d'un accident sur la route, d'utiliser lui-même le téléphone mobile pour appeler les secours!

Le système GPS n'est pas complètement opérationnel. Il ne rend nullement le travail des salariés plus facile et ne peut en aucun cas garantir la sécurité des salariés. Des trajets entiers sont à classer comme dangereux, lorsque les conditions météo sont mauvaises.

L'OGBL exige que l'administration des Ponts et Chaussées ne prenne pas seulement au sérieux la sécurité et la santé du personnel, mais aussi celles des usagers de la route. L'OGBL revendique la présence obligatoire du passager pendant les travaux de service hivernal!

Réduction de personnel au détriment de la sécurité et de la santé des salariés de l'État!

L'OGBL voit la suppression du passager comme le symptôme d'une fausse politique d'économies de la part du gouvernement. Les règles mentionnées ci-dessus ne comptent pas pour les entreprises privées qui sont chargées du service hivernal. Celles-ci roulent par exemple uniquement avec passager.

Les Ponts et Chaussées ont un potentiel d'économies. Mais le gouvernement ne peut pas faire des économies sur le dos des salariés et des usagers de la route!



OGBL-Jugend auf der „Foire de l'étudiant“

Zum ersten Mal hat die Jugendabteilung zusammen mit ihrem Jugendgremium an der „Foire de l'étudiant“ teilgenommen. Die diesjährige Ausgabe fand am Donnerstag, dem 12. und am Freitag, dem 13. November 2015 in den Hallen der Luxexpo in Luxemburg-Kirchberg statt.

Die Studentenmesse, die vom Dokumentations- und Informationszentrum für die Hochschulbildung (Cedies) organisiert wird, ist die wichtigste Informationsveranstaltung in Luxemburg und der Großregion in Bezug auf das Hochschulstudium im Ausland.

197 Aussteller informierten über die Karriere nach den Abschlusssexamen des allgemeinen oder technischen Sekundarunterrichts, darunter befanden sich Universitäten, Unternehmen, Berufsverbände, sowie Studenten- und Jugendorganisationen. Insgesamt 16 Studienländer waren vertreten. Die Ausgabe 2015 der Studentenmesse

war allgemein ausgerichtet, um eine Übersicht über Studien in Luxemburg und im Ausland zu geben.

Die Jugendabteilung war mit einem Stand vertreten, um sich dem jungen Publikum vorzustellen. Ein „Glücksrad“ zog die Besucher an, mit dem sie ihr Wissen über ihre Rechte im Rahmen eines Ferienjobs oder eines Praktikums testen konnten. Auch direkte Fragen zu Arbeitsverträgen oder zum Arbeitsrecht konnten vor Ort beantwortet werden.

Des Weiteren teilte die Gewerkschaft ihr neues Informationsmaterial zu der Rechtslage von Ferienjobs aus, sowie ihre Stellungnahme zu freiwilligen Praktika und ihre neueste Mitgliederbroschüre für junge Interessierte. Für den OGBL hat sich die Präsenz gelohnt, eine tolle Gelegenheit, um mit jungen Menschen Kontakt aufzunehmen – eine Veranstaltung, die es für kommendes Jahr schon heute im Kalender zu vermerken gilt.

OGBL-jeunes à la «Foire de l'étudiant»

Pour la première fois, le département des jeunes avec leur comité ont participé à la «Foire de l'étudiant». L'édition de cette année a eu lieu le jeudi 12 et le vendredi 13 novembre à la Luxexpo à Luxembourg-Kirchberg.

La Foire de l'étudiant, organisée par le Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement Supérieur (Cedies), est la plus vaste manifestation d'information au Luxembourg et dans la Grande Région en ce qui concerne les études supérieures à l'étranger.

197 exposants informaient sur une possible carrière après les examens finaux du secondaire classique ou

technique. Parmi eux se trouvaient des universités, des entreprises, des associations professionnelles ainsi que des organisations d'étudiants et de jeunes. 16 pays d'études étaient représentés. L'édition 2015 de la Foire des étudiants donnait un aperçu général, pour avoir une vue d'ensemble sur les études au Luxembourg ou à l'étranger.

La section des jeunes avait un stand pour se présenter au jeune public. Une «roue de la fortune» attirait les visiteurs. Ils pouvaient y tester leurs connaissances sur leurs droits dans le cadre d'un job de vacances ou d'un stage. Il pouvait même être répondu sur place à des questions directes sur des contrats de travail ou sur le droit du travail.

En plus, le syndicat distribuait son nouveau matériel d'informations sur la situation juridique des travaux de vacances, sa prise de position sur les stages bénévoles ainsi que sa récente brochure de membres pour jeunes intéressés. Sa présence a valu la peine pour l'OGBL. C'était une chouette occasion pour entrer en contact avec les jeunes, une manifestation, qui peut d'ores et déjà être annotée dans le calendrier de l'an prochain.



Charte commune

Promouvoir l'égalité des chances des personnes en situation de handicap sur le marché de l'emploi

La charte commune du 20 septembre 2004 visant à promouvoir l'égalité des chances et l'accès à l'emploi de personnes handicapées favorisant l'emploi, vient d'être revue et adaptée.

À l'occasion de la journée internationale des personnes handicapées du 3 décembre 2015, une nouvelle version de la «Charte commune pour promouvoir l'égalité des chances des personnes en situation de handicap sur le marché de l'emploi» a été signée, par l'OGBL, le LCGB, l'UEL et l'INDR, dans les locaux de Info-Handicap. Par cette signature, les partenaires sociaux réaffirment leur engagement commun à renforcer l'intégration des personnes en situation de handicap dans le monde des entreprises.

Les personnes en situation de handicap peuvent connaître des situations d'évitement, de rejet et d'isolement et subir une réelle exclusion sociale en raison de leur handicap qui accroît les risques de précarité financière et matérielle.

Le statut des personnes en situation de capacité de travail réduite est très variable: salarié handicapé, salarié reclassé etc. voire sans aucun statut particulier. Mais la détresse que peuvent connaître ces personnes lorsque le marché du travail et les entreprises qu'elles souhaitent intégrer leur paraissent inaccessibles et fermées est la même.

Les entreprises font d'ores et déjà des efforts en matière d'inclusion de personnes en situation de capacité de travail réduite, notamment dans le cadre de leur poli-

tique d'Entreprises socialement responsables (ESR). Alors que les cas de discrimination et d'exclusion à l'égard des personnes en situation de handicap restent nombreux, la signature de la Charte a pour objectif de sensibiliser les ressortissants des organisations signataires à cette situation et de les inviter à poursuivre ou accentuer leurs efforts pour intégrer ces personnes dans leurs équipes. L'emploi est un vecteur crucial d'autonomie et d'indépendance et donc d'inclusion dans la société.

La Charte est un appel à l'action. Dans le cadre de la signature de la charte précitée, les signataires sont déjà en train de préparer une série de projets et d'actions concrètes pour l'année 2016: Outre une importante conférence de sensibilisation et d'information au printemps 2016 à destination des employeurs, des fiches signalétiques anonymisées sont établies pour faciliter aux personnes handicapées la recherche d'un emploi. Ces fiches regroupent un CV classique de la personne handicapée ainsi que des précisions sur les adaptations et aménagements nécessaires par l'employeur et les mesures d'insertion possibles.

Infos utiles

Une personne est reconnue comme salarié handicapé lorsqu'elle présente une diminution de sa capacité de travail de trente pour cent au moins survenue par suite d'un accident de travail ou d'une déficience physique, mentale, sensorielle ou psychique, ou en raison de difficultés psychosociales aggravant la déficience, et qu'elle est reconnue apte à exercer un emploi salarié.

Les employeurs sont tenus, dans une certaine mesure, d'employer des salariés reconnus comme salariés handicapés:

- au moins un salarié handicapé pour l'employeur occupant au moins vingt-cinq salariés;
- dans la proportion de deux pour cent de l'effectif de ses salariés pour l'employeur occupant au moins cinquante salariés;
- dans la proportion de quatre pour cent de l'effectif de ses salariés pour l'employeur occupant au moins trois cents salariés.

Un salarié reclassé est un salarié qui n'est pas à considérer comme invalide au sens de l'article 187 du Code de la sécurité sociale, mais qui par suite de maladie ou d'infirmité présente une incapacité pour exécuter les tâches correspondant à son dernier poste de travail.



Gemeinsame Charta

Die Chancengleichheit für Menschen mit Behinderung auf dem Arbeitsmarkt erreichen

Die gemeinsame Charta vom 20. September 2004, die es zum Ziel hat, die Chancengleichheit bei der Arbeitssuche für behinderte Personen zu fördern, wurde kürzlich überarbeitet und angepasst.

Bei Gelegenheit des internationalen Tages der Menschen mit Behinderung, der am 3. Dezember 2015 war, wurde eine neue Ausführung der „Gemeinsamen Charta zur Förderung der Chancengleichheit auf dem Arbeitsmarkt für Menschen mit Behinderung“, von OGBL, LCGB, UEL und INDR, in den Räumlichkeiten von Info-Handicap, unterzeichnet. Durch diese Unterschrift bestätigen die Sozialpartner mit Nachdruck, dass sie sich gemeinsam für die Integration der Menschen mit Behinderung in den Unternehmen einsetzen.

Die Menschen mit Behinderung können mit Situationen von Vermeidung, Ablehnung, Isolierung konfrontiert sein sowie Opfer eines regelrechten sozialen Ausschlusses sein, und das nur wegen ihrer Behinderung. All dies erhöht das Risiko von finanzieller und materieller Ungewissheit.

Der Statut der Personen, die sich in einer Situation von beschränkter Arbeitsfähigkeit befinden, ist sehr unterschiedlich: Angestellter mit Behinderung, neueingegliedert Arbeitnehmer usw. oder sogar ohne besonderen Statut. Die Notsituation, in der sich diese Personen befinden, wenn sie den Eindruck haben, dass der Arbeitsmarkt sowie die Unternehmen, für die sie sich interessieren, ihnen verschlossen bleiben, ist immer die gleiche.

Die Unternehmen strengen sich jetzt schon an, wenn es darum geht, Menschen mit reduzierter Arbeitsfähigkeit einzustellen, besonders im Rahmen ihrer Politik eines sozialpolitisch verantwortlichen Betriebes (Entreprise socialement responsable, ESR). Obwohl die Fälle von Diskriminierung gegenüber Menschen mit Behinderung zahlreich bleiben, so hat die Unterzeichnung dieser Charta es zum Ziel, die Vertreter der unterzeichnenden Unternehmen für diese Situation zu sensibilisieren, und sie dazu zu veranlassen, ihre Anstrengungen noch zu verbessern, um diese Menschen in ihre Teams zu integrieren. Arbeit haben ist ein entscheidender Faktor, wenn es darum geht, autonom und unabhängig zu sein, also wenn es darum geht, Teil der Gesellschaft zu sein.

Die Charta ist ein Aufruf zur Handlung. Im Rahmen der Unterzeichnung der vorerwähnten Charta, planen die Unterzeichner schon eine Reihe von konkreten Projekten und Aktionen für 2016: außer einer wichtigen Sensibilisierungs- und Informationskonferenz, die im Frühjahr 2016 stattfinden wird, und sich an die Arbeitgeber richtet, werden anonym gehaltene Karteikarten mit den Personalien aufgestellt, um den Menschen mit Behinderung die Suche nach einer Arbeit zu erleichtern. Diese Karteikarten beinhalten einen klassischen Lebenslauf des behinderten Menschen, sowie Einzelheiten über die notwendigen Einrichtungen und Anpassungen, die der Arbeitgeber durchführen muss, sowie die möglichen Eingliederungsmaßnahmen.

Nützliche Infos

Ein Mensch wird als Angestellter mit Behinderung betrachtet, wenn er ein Arbeitsfähigkeitsdefizit von mindestens 30% aufweist, die durch einen Arbeitsunfall entstanden ist oder wegen einer körperlichen, mentalen, sensorischen oder psychischen Schwäche, oder aus psychosozialen Schwierigkeiten, die den Mangel noch verschärfen, und der trotzdem als fähig erklärt wird, einen Beruf auszuüben.

Die Arbeitgeber sind in einem gewissen Maße dazu angehalten, Arbeitnehmer anzustellen, bei denen eine Behinderung festgestellt wurde:

- mindestens einen Arbeitnehmer mit Behinderung für einen Arbeitgeber, der mindestens 25 Angestellte beschäftigt;
- muss bis zu einem Prozentsatz von 2% seiner Arbeitnehmerschaft bei mindestens 50 Angestellten, Arbeitnehmer mit Behinderung einstellen;
- muss bis zu einem Prozentsatz von 4% seiner Arbeitnehmerschaft bei mindestens 300 Angestellten, Arbeitnehmer mit Behinderung einstellen.

Ein wiederingegliedert Angestellter ist laut Artikel 187 des Sozialgesetzbuches nicht als behindert zu betrachten, vielmehr als jemand, der nach einer Krankheit oder nach einem Gebrechen, nicht mehr die Fähigkeit besitzt, die Arbeiten auszuführen, die er bei seiner letzten Arbeit durchgeführt hat.



Mobilité transfrontalière

État des lieux et perspectives



Le 13 novembre 2015, une délégation de l'OGBL, composée de Jean-Claude Bernardini, membre du bureau exécutif, et des secrétaires syndicaux responsables des frontaliers belges, allemands et français, Jacques Delacollette, Patrick Freichel et Christian Simon-Lacroix, a rencontré le ministre du Développement durable et des Infrastructures, François Bausch, ainsi que le secrétaire d'État, Camille Gira, pour faire un état des lieux en matière de mobilité transfrontalière et envisager quelles sont les perspectives qui s'offrent. Une entrevue qui s'est révélée tout aussi constructive que conviviale.

Côté belge: SMOT, P+R de Viville, tarification, offre en matière de transports en commun

De manière générale, le ministre François Bausch s'est montré relativement dépité au regard de l'avancement des différents dossiers concernant la mobilité entre la Belgique et le Luxembourg. En effet, il déplore de manière générale une certaine lenteur de la part des acteurs belges dans les différents dossiers en cours.

Lancé en janvier 2013, le plan SMOT (schéma de mobilité transfrontalière) est désormais achevé. Il doit encore être validé par les instances politiques wallonne et grand-ducale. Ceci devait se faire en juin dernier, mais la Wallonie a décliné l'invitation en dernière minute. Le ministre luxembourgeois est toujours en attente d'un nouveau rendez-vous pour que cela puisse enfin se concrétiser.

Le beau projet qu'est le P&R de Viville est actuellement

en suspens. Le Luxembourg déplore le manque de réactivité de la part de la SNCB quant à l'aménagement de ce site. Même si les pouvoirs politiques locaux veulent avancer, ce bel élan est cassé par l'immobilisme de la SNCB. Les belles promesses de la ministre Galant faites à son homologue luxembourgeois au printemps dernier semblent déjà être passées aux oubliettes. Vu l'état d'avancement de ce dossier, la SNCB et sa ministre de tutelle démontrent une fois de plus que la province de Luxembourg ne fait pas partie de leurs priorités.

Même remarque concernant la tarification transfrontalière: aucune éclaircie dans ce dossier qui est pourtant également ô combien important. Cette problématique doit être réglée afin que les travailleurs frontaliers n'aient plus la tentation de prendre la voiture pour se rendre dans la première gare luxembourgeoise, car les prix qui y sont pratiqués défient pour l'instant toujours toute concurrence par rapport aux points de départ des gares belges. La taxe frontalière doit être abolie afin d'inciter davantage les usagers à emprunter le train.

À titre d'exemple, sur la ligne 42, un ticket standard 2^e classe Gouvy-Troisvierges (L) (8 minutes de temps de parcours) coûte 6,20 euros. Un ticket Gouvy-Vielsalm (10 minutes de temps de parcours) coûte 2,60 euros.

Les deux représentants du gouvernement appuient la position de l'OGBL quant à une augmentation de l'offre, tant ferroviaire que par bus, plus en amont en Belgique.

Tant sur la ligne ferroviaire 42 (Luxembourg-Liège) que sur les lignes 162 (Luxembourg-Bruxelles) et 165





(Virton-Rodange), il serait judicieux que des trains circulent avec une fréquence plus élevée durant les heures de pointe, soit à raison d'au moins deux trains directs par heure.

Sur la ligne 42, l'offre vers le Luxembourg doit quant à elle devenir plus attractive, au minimum, au départ de Vielsalm. Idem sur la ligne 165, au départ de Virton et sur la ligne 162, au départ de Libramont, sans négliger évidemment les gares intermédiaires.

Une des préoccupations des édiles grand-ducaux concerne le temps de parcours entre Luxembourg-ville et Bruxelles. Il est tout même très étonnant qu'à l'heure actuelle, il faille plus de temps pour effectuer ce parcours en train qu'à l'époque des locomotives à vapeur... En 2015, le temps de trajet entre Bruxelles-Nord et Luxembourg est de 3 heures 9 minutes, alors qu'en 1939, pour ce même parcours il fallait 2 heures 48 minutes!

Le gouvernement luxembourgeois est prêt à financer une partie des investissements quant à l'amélioration de l'offre de transport pour les résidents belges travaillant au Luxembourg (un dernier bel exemple en est la mise en service, récemment, d'une ligne de bus entre Saint-Vith et la gare de Troisvierges). Mais, il faut en contrepartie que les administrations belges et les décideurs politiques belges répondent positivement et s'intéressent à cette problématique qui concerne directement les résidents de leur pays et leurs électeurs.

L'OGBL a fait savoir aux représentants du gouvernement luxembourgeois qu'il interviendra auprès des élus belges en vue de faire avancer les différents dossiers évoqués. L'OGBL continuera ainsi à solliciter les différents pouvoirs politiques belges afin de leur faire

prendre réellement conscience qu'il existe, en province de Luxembourg et dans le sud de la province de Liège (donc en Belgique!), un réel tissu économique et social construit avec le Grand-Duché de Luxembourg et que plus de 55 000 familles belges vivent cette réalité.

Côté allemand: tracé de l'ouest, gare en dessous du Pont rouge, offre en P&R, élargissement de l'A8

À partir de décembre 2018, les trains régionaux devraient enfin pouvoir circuler sur le dénommé «tracé de l'ouest», en provenance de Wittlich vers Luxembourg-Kirchberg. La différence par rapport au train express régional qui circule actuellement sur ce tracé, c'est que toutes les gares qui s'y trouvent seront desservies. Ainsi les navetteurs, surtout ceux des plus petites localités, peuvent se réjouir car ils disposeront prochainement de meilleures correspondances. De plus, la ligne ferroviaire entre Igel et la frontière a été équipée d'une double voie. Pour cela, depuis 2014, les trains circulent plus confortablement et plus rapidement entre Trèves et la frontière luxembourgeoise.

En aval du Kirchberg, près du «Pont rouge», sera construit une nouvelle gare avec une correspondance pour le tram. Les navetteurs à destination du Kirchberg n'auront donc à l'avenir plus besoin de prendre le bus à partir de la gare de Luxembourg. Cela signifie concrètement un gain, selon la densité de circulation, d'au moins 20 minutes. Afin de pouvoir gérer le nombre croissant de passagers, la gare de Luxembourg se verra ajouter un quai supplémentaire.

Afin de pouvoir gérer le nombre de plus en plus important de frontaliers, le Luxembourg mise en outre sur un élargissement de l'offre de P&R: à Rodange, à Wasser-

billig et à Mersch, des possibilités de stationnement pour environ 2400 voitures aux alentours de chaque gare, seront mises à disposition à partir de 2017.

En outre, le trajet entre la Sarre par l'autoroute A8 vers Luxembourg sera un peu plus rapide dans un avenir proche. Du côté allemand, l'autoroute est actuellement élargie à deux voies de chaque côté au niveau de l'échangeur de Merzig Schwemlingen. Ajouté à la disparition attendue depuis longtemps de la situation provisoire au niveau de Frisange et de la fermeture du trou sur l'A13 (autoroute de la Sarre), les embouteillages quotidiens devraient se voir sérieusement réduits à partir de 2018.

Enfin, il a été souligné que le trafic transfrontalier entre la Sarre et le Luxembourg se fait actuellement avant tout en voiture. De nombreux navetteurs sont dissuadés par des durées de trajets relativement longues: pour un trajet de Saarlouis à Luxembourg, il faut actuellement une bonne heure et demie. L'OGBL a proposé pour de vérifier, si à l'avenir, il ne serait pas possible d'établir quelques liaisons plus rapides comprenant moins d'arrêts.

Côté français: cadence ferroviaire augmentée, réorganisation du réseau de bus, P&R en projet

Tout d'abord, ce sont les liaisons ferroviaires qui ont été évoquées avec les aménagements de l'axe Luxembourg/Metz qui sera développé du côté luxembourgeois. Le doublement d'une partie de la voie est en cours et, comme déjà signalé, la construction d'un quai de gare supplémentaire à la Gare de Luxembourg-ville devrait contribuer à augmenter la cadence.

D'autre part, en lien avec la nouvelle cadence qui sera effective en France à partir de 2016, il y aura davantage de trains aux heures de pointes vers le Luxembourg. Les liaisons avec Esch/Belval ont été augmentées en passant par le nœud de communication de Dudelange.

Enfin, à la question de savoir, si il y aurait la possibilité de créer une gare routière du côté de Longwy, le ministre a rappelé que des travaux très importants sont entrepris pour augmenter la capacité du P+R de Rodange et qu'il n'y avait pour l'instant pas de planification quant à la réalisation d'une gare routière de l'autre côté de la frontière. Le Luxembourg a mis l'accent sur le développement des lignes sur le territoire luxembourgeois et des places de stationnement pour faciliter la mobilité des frontaliers.

En second lieu, ce sont les lignes de bus transfrontalières qui ont été évoquées avec l'annonce récente par le SMITU (Syndicat Mixte des transports urbains) d'arrêter les lignes frontalières 302 (Thionville Saint François – Luxembourg Cloche d'or/Gasperich), 303 (Manom – Luxembourg Kirchberg) et 323 (Florange – Esch-sur-

Alzette Gare) qui a été votée en octobre 2015. La raison avancée est la faible fréquentation de ces lignes. Dans le même temps, 3 nouvelles lignes de bus devraient voir le jour: deux au départ de Yutz, l'une vers le Kirchberg et l'autre en direction de Luxembourg Gare et l'aéroport. La troisième ligne prendrait son départ à Hayange via Hottange vers Luxembourg-ville.

Le ministère des Transports a rappelé que des bus supplémentaires entre Thionville et Gasperich (ligne 301) sont en place depuis septembre 2015 ainsi que sur la ligne 324 entre Elange, Audun-le-Tiche et Belval.

Concernant les possibilités de stationnement autour des gares, l'OGBL a été informé que des pistes de création de parking sont à l'étude notamment parce qu'il semblerait que la convention entre le Kinopolis et le SMITU portant sur le parking du Kinopolis prendrait fin. Deux nouvelles implantations sont envisagées sur Thionville et ses environs.

Enfin, concernant le réseau autoroutier, sachant que la France recherche des financements pour la réalisation d'une 3e voie sur l'A31 entre Nancy et Luxembourg, le gouvernement a décidé de construire une troisième voie sur l'A31 entre le Luxembourg-ville et Dudelange pour fluidifier le trafic, même si ce n'est pas une solution pérenne, reconnaît le ministre, car les axes autoroutiers sont déjà saturés.

Des conventions pour développer les P+R et les parkings de covoiturage sont quant à elles à l'étude. De ce point de vue, le ministère a fait savoir qu'il n'était pas possible d'augmenter la capacité du P+R de Frisange, très fréquenté par les frontaliers français et allemands, par manque de terrains disponibles. Une des pistes de réflexion serait d'en créer un autre de l'autre côté de la frontière sur cet axe important.

D'autres pistes et questions ont été évoquées et soulevées lors de cet échange de vues et d'idées entre l'OGBL et le ministre du Développement durable et de l'Infrastructure. Notamment: comment contribuer à renforcer l'approche multimodale de la mobilité, comment améliorer les conditions favorisant une mobilité douce dans nos régions, quelle implication concrète des entreprises dans la mise en place de concepts de mobilité, etc ...





Grenzüberschreitende Mobilität

Aktuelle Situation und Perspektiven

Am 13. November 2015 hat eine OGBL-Delegation, zusammengesetzt aus Jean-Claude Bernardini, Mitglied des Geschäftsführenden Vorstands und den verantwortlichen Zentralsekretären der belgischen, deutschen und französischen Grenzgänger Jacques Delacollette, Patrick Freichel und Christian Simon-Lacroix, sich mit François Bausch, Minister für nachhaltige Entwicklung und Infrastrukturen und mit dem Staatssekretär Camille Gira getroffen, um die aktuelle Situation der grenzüberschreitenden Mobilität zu besprechen und um die Perspektiven zu möglichen Zukunftsperspektiven in Erwägung zu ziehen. Dieses Treffen lief in einer konstruktiven und freundschaftlichen Atmosphäre ab.

Auf der belgischen Seite: SMOT, P&R von Viville, Tarifgestaltung, Angebote im öffentlichen Transport

Insgesamt war Minister Bausch bitter enttäuscht über die Fortschritte der verschiedenen Mobilitätsproblematiken zwischen Belgien und Luxemburg. Er bedauert in der Tat die Trägheit der unterschiedlichen belgischen Verantwortlichen bei den verschiedenen laufenden Dossiers.

Der SMOT-Plan (Schéma de mobilité transfrontalière), der im Januar 2013 gestartet wurde, ist jetzt beendet. Er muss nur noch von den wallonischen und luxemburgischen Instanzen gutgeheißen werden. Dies sollte im vergangenen Juni passieren, doch hat Wallonien im letzten Moment die Einladung abgelehnt. Der luxemburgische Minister wartet immer noch auf einen neuen Termin, um dies zu tun.



Das schöne Projekt vom P&R von Viville (Arlon) liegt zurzeit auf Eis. Luxemburg bedauert den Mangel an Unternehmungsgeist seitens der SNCB, wenn es darum geht diesen Ort auszubauen. Die schönen Versprechen der Ministerin Galant an ihren luxemburgischen Amtskollegen scheinen in Vergessenheit geraten zu sein. Wenn man sieht, wie sich um diese Problematik gekümmert wird, so beweisen die SNCB und die für sie zuständige Ministerin einmal mehr, dass die Province de Luxembourg nicht zu ihren Hauptanliegen gehört.

Gleiche Bemerkung zu den grenzüberschreitenden Tarifen: kein Fortschritt in diesem Dossier, das jedoch auch von großer Bedeutung ist. Dieses Problem muss gelöst werden, damit die Grenzgänger nicht mehr der Versuchung unterliegen, mit dem Auto bis zum ersten luxemburgischen Bahnhof zu fahren, da die Preise dort im Vergleich zu den belgischen Ausgangsbahnhöfen konkurrenzlos sind.

Diese Grenzsteuer muss abgeschafft werden, um die Grenzgänger dazu zu führen, den Zug zu benutzen.

Als Beispiel, auf der Linie 42 kostet eine Standardfahrkarte in 2. Klasse von Gouvy nach Troisvierges (Ulflingen, L), acht Minuten Fahrzeit, 6,20 Euro. Eine Fahrkarte von Gouvy nach Vielsalm, zehn Minuten Fahrzeit, kostet dagegen 2,60 Euro.

Die beiden Regierungsvertreter unterstützen die OGBL-Position, was eine Angebotserweiterung, sowohl per Bahn als auch per Bus tiefer nach Belgien hinein betrifft. Sowohl auf der Zugstrecke 42 (Luxemburg-Lüttich) als auch auf den Strecken 162 (Luxemburg-Brüssel) und 165 (Virton-Rodange), wäre es sinnvoll, wenn die Züge mit höherer Frequenz fahren würden, zumindest während der Spitzenstunden, und zwar mindestens zwei Züge pro Stunde.

Auf der Linie 42 muss das Angebot nach Luxemburg attraktiver werden, mindestens ab Vielsalm. Auf der Linie 165 ab Virton und auf der Linie 162 ab Libramont ebenfalls, und zwar ohne die Zwischenbahnhöfe zu vernachlässigen.

Eine der Sorgen der luxemburgischen Spitzenpolitiker ist die Dauer der Fahrt von Luxemburg-Stadt nach Brüssel. Es ist sehr erstaunlich, dass der Zug heute länger braucht als zur Zeit der Dampflokomotive...Im Jahr 2015, dauert die Fahrt auf der Strecke zwischen



Brüssel-Nord und Luxemburg 3 Stunden 9 Minuten. 1939 jedoch legte der Zug die gleiche Strecke in 2 Stunden 48 Minuten zurück!

Die luxemburgische Regierung ist dazu bereit, einen Teil der Investitionen mitzutragen, wenn es darum geht, das Transportangebot für die in Luxemburg arbeitenden belgischen Grenzgänger zu verbessern. (Ein letztes Beispiel ist die Inbetriebnahme einer Buslinie zwischen Sankt-Vith und dem Bahnhof von Ulflingen, die kürzlich stattfand). Jedoch müssen im Gegenzug die belgischen Verwaltungen und politischen Entscheidungsträger positiv auf diese Problematik reagieren, die direkt die Bewohner ihres Landes und ihre Wähler betrifft.

Der OGBL hat sich über seine belgische Grenzgängersktion dazu engagiert, weiterhin dafür zu sorgen, dass die belgischen politischen Autoritäten sich wirklich bewusst werden, dass in der Province de Luxembourg und im Süden der Provinz Lüttich, (also in der Region Wallonien und auch auf nationaler Ebene in Belgien!), wirtschaftliche Verflechtungen mit Luxemburg gibt, und dass mehr als 55.000 belgische Familien diese Realität im Alltag leben.

Auf der deutschen Seite: Weststrecke, Bahnhof unter der Roten Brücke, P&R-Angebot, Verbreiterung der A8

Ab Dezember 2018 sollen die ersten Regionalzüge auf der sogenannten „Weststrecke“ von Wittlich nach Luxemburg auf den Kirchberg fahren. Im Unterschied zu dem bisher auf der Strecke verkehrenden Regionalexpress werden dann alle Bahnhöfe an der Strecke bedient, so dass sich vor allem Pendler aus kleineren Orten über die bessere Anbindung freuen dürfen. Zudem wurde die Bahnstrecke zwischen Igel und der Grenze zweispurig ausgebaut, wo die Züge seit 2014 komfor-

tabler und schneller zwischen Trier und der Grenze zu Luxemburg verkehren.

Unterhalb des Kirchbergs, an der „Rout Bréck“ wird ein neuer Bahnhof mit Tram-Anbindung entstehen. Pendler mit Ziel Kirchberg müssen also in Zukunft nicht mehr am Hauptbahnhof in Luxemburg-Stadt auf den Bus umsteigen. Das bedeutet eine Zeitersparnis, je nach Verkehr, von mindestens 20 Minuten. Um die zusätzlichen Fahrgäste aufnehmen zu können, bekommt der Hauptbahnhof einen zusätzlichen Bahnsteig.

Zur Bewältigung der immer größer werdenden Grenzgängierzahlen setzt Luxemburg darüber hinaus auf eine deutliche Erweiterung des Angebots an Park-and-Ride Parkplätzen: in Rodange, in Wasserbillig und in Mersch werden ab 2017 in der Nähe der jeweiligen Bahnhöfe Parkmöglichkeiten für insgesamt etwa 2.400 PKWs zur Verfügung stehen.

Darüber hinaus sollte das Pendeln aus dem Saarland über die Autobahn A8 nach Luxemburg in naher Zukunft etwas schneller werden. Auf deutscher Seite wird zurzeit die Autobahn zwischen der Anschlussstelle Merzig Schwemlingen und dem Tunnel Pellingberg auf zweimal zwei Spuren ausgebaut. Zusammen mit dem längst überfälligen Wegfall des Provisoriums in Frisange und dem Lückenschluss der A 13 (Saarautobahn) dürften die allmorgendlichen Staus ab 2018 deutlich reduziert werden.

Schließlich wurde darauf hingewiesen, dass der grenzüberschreitende Personennahverkehr aus dem Saarland nach Luxemburg zurzeit überwiegend per Privatauto funktioniert. Viele Pendler werden jedoch von den relativ langen Fahrtzeiten abgeschreckt: eine Fahrt beispielsweise von Saarlouis nach Luxemburg Stadt dauert gegenwärtig gute anderthalb Stunden. Der OGBL

hat daher vorgeschlagen, zu prüfen, ob es zukünftig möglich ist, einige schnellere Verbindungen mit weniger Haltestellen einzurichten.

Auf der französischen Seite: erweitertes Zugangebot, Umstrukturierung des Busnetzes, geplanter P&R

Zuerst wurde über die Zugverbindungen mit dem Ausbau der Strecke Luxemburg-Metz, die auf Luxemburger Seite erweitert wird. Die Verdoppelung eines Teils der Gleise hat schon begonnen, und wie schon erwähnt, der Bau eines weiteren Bahnsteigs im Bahnhof von Luxemburg, müsste dazu beitragen, den Rhythmus zu erhöhen.

Andererseits, im Zusammenhang mit dem neuen Rhythmus, der ab 2016 in Frankreich eingeführt sein wird, wird es mehr Züge Richtung Luxemburg während der Spitzenstunden geben. Die Verbindungen mit Esch/Belval sind auch erhöht worden, und zwar über den Kommunikationsknoten von Düdelingen.

Schließlich hat der Minister bei der Frage, ob es die Möglichkeit gäbe, bei Longwy einen Busbahnhof zu bauen, daran erinnert, dass umfangreiche Arbeiten im Gange sind, um die Auffangkapazität des P&R von Rodange zu erhöhen, und dass es zurzeit nicht geplant ist, einen Busbahnhof jenseits der Grenze zu bauen. Luxemburg hat sich auf den Ausbau der Verbindungen auf Luxemburger Gebiet sowie auf die Zahl der Parkplätze, um die Mobilität der Grenzgänger zu verbessern, konzentriert.

An zweiter Stelle sind es die grenzüberschreitenden Buslinien die besprochen wurden, mit der Ankündigung, die kürzlich vom SMITU (Syndicat Mixte des transports urbains) gemacht wurde, die grenzüberschreitenden Linien 302 (Thionville Saint-François - Luxembourg

Cloche d'or/Gasperich), 303 (Manom - Luxembourg Kirchberg) und 323 (Florange - Esch/Alzette Bahnhof) abzuschaffen, so wie es im Oktober 2015 verabschiedet wurde. Die vorgebrachte Ursache ist die geringe Nutzung dieser Verbindungen. Gleichzeitig müssten drei neue Busverbindungen geschaffen werden: zwei ab Yutz, wovon die eine nach Kirchberg und die andere in Richtung Luxemburg-Bahnhof und Flughafen. Die dritte Verbindung würde von Hayange über Hottange nach Luxemburg-Stadt führen.

Der Transportminister hat daran erinnert, dass seit September 2015 weitere Busverbindungen bestehen, und zwar auf der Linie 301 von Thionville nach Gasperich und auf der Linie 324 zwischen Elange, Audun-le-Tiche und Belval.

Bezüglich der Parkmöglichkeiten bei den Bahnhöfen, so wurde der OGBL kürzlich darüber informiert, dass Studien über neue Parkmöglichkeiten am Laufen sind, da es so aussieht, dass das Abkommen zwischen Kinepolis und SMITU abläuft. Zwei neue Parkplätze sind im Raum Thionville vorgesehen.

Schließlich, was das Autobahnnetz betrifft und wissend, dass Frankreich dabei ist, die Finanzierung für eine dritte Fahrspur auf der Autobahn A31 von Nancy nach Luxemburg, so hat die Regierung beschlossen, eine dritte Fahrspur auf der A31 zwischen Luxemburg-Stadt und Düdelingen zu bauen, um den Verkehrsfluss zu verbessern, obwohl es sich hierbei um keine langfristige Lösung handelt, sieht der Minister ein, da das Autobahnnetz schon jetzt überlastet ist.

Abkommen, um die P&R sowie die Fahrgemeinschafts-parkplätze weiterzuentwickeln, werden zurzeit studiert. In diesem Zusammenhang hat der Minister zu verstehen gegeben, dass der Ausbau des P&R Frisingen, der sehr viel von französischen und deutschen Grenzgängern benutzt wird, nicht möglich ist, da es hier keine Zugverbindungen gibt. Eine Möglichkeit wäre, einen anderen P&R jenseits der Grenze auf dieser wichtigen Verkehrsader zu schaffen.

Andere Möglichkeiten und Fragen wurden erwähnt und aufgeworfen, bei diesem Meinungs- und Gedankenaustausch zwischen dem OGBL und dem Minister für Entwicklung und Infrastruktur. Nicht zuletzt: wie kann man die multimodale Herangehensweise an die Mobilität verstärken, wie kann man die Bedingungen verbessern, damit in unseren Regionen die sanfte Mobilität besser genutzt wird. Wie könnten die Unternehmen konkret in die Entwicklung eines Mobilitätskonzepts eingebunden werden, usw. . .



Partenariat avec le ville de Mont-Saint-Martin

Échange et planification

Le jeudi 5 novembre 2015, à l'invitation de la mairie de Mont-Saint-Martin a eu lieu une rencontre d'échange et de planification du partenariat entre la ville de Mont-Saint-Martin et l'OGBL pour 2016.

Le maire de Mont-Saint-Martin, Serge Decarli, a réaffirmé le soutien constant que la mairie de Mont-Saint-Martin a envers les actions syndicales et les événements organisés par l'OGBL sur la commune depuis 2009. Cet échange de vue entre Jean-Claude Bernardini (membre du bureau Exécutif de l'OGBL), Christian Simon-Lacroix (responsable des frontaliers français de l'OGBL), Serge Decarli et Marcello Magliulo (Comité des frontaliers de Mont Saint Martin/ Longwy) a porté sur plusieurs aspects: la situation difficile des salariés engendrées par les réformes successives sur le plan social et fiscal des deux côtés de la frontière, le manque d'instances frontalières actives sur le pays haut, les actions culturelles développées par la ville de MSM, le projet d'un collège européen sur l'espace de Mont-Saint-Martin, le développement d'un étude pour améliorer la mobilité

transfrontalière via par exemple une halte ferroviaire sur Mont-Saint-Martin, etc.

Au nom du Comité des Frontaliers français de Mont Saint Martin / Longwy, Christian Simon-Lacroix a par ailleurs présenté un plan de partenariat et de conférences pour l'année 2016 pour informer et rendre plus visible les problématiques frontalières qui concernent presque deux travailleurs français sur 3 sur le pays haut.



Renforcement de la collaboration entre l'OGBL et la FGTB

L'OGBL et la FGTB ont renouvelé le 10 novembre 2015 à Arlon leur accord de collaboration. Un nouvel accord qui vient remplacer celui signé en 2001 en renforçant encore davantage la collaboration déjà existante entre les deux organisations syndicales.

L'OGBL et la FGTB partagent les mêmes objectifs, à savoir la défense des intérêts de leurs membres et plus généralement de tous les travailleurs, ainsi que celui visant à mettre en place une société plus juste et plus solidaire.

L'accord de collaboration porte quant à lui plus particulièrement sur la défense des intérêts des travailleurs frontaliers, tant au niveau de la prise en charge des dossiers individuels, qu'en ce qui concerne la pression politique à exercer à l'égard des pouvoirs publics et du patronat. Environ 42 000 frontaliers belges travaillent au Luxembourg.

L'OGBL et la FGTB entendent notamment développer et améliorer le service des consultations sociales. La FGTB met déjà à disposition de l'OGBL des bureaux d'accueil pour les permanences à Bastogne (tous les mardis

après-midi et les premiers samedis matin du mois) et à Vielsalm (les 1^{ers} et 3^{mes} jeudis après-midi du mois). La FGTB assure également déjà l'accueil des frontaliers belgo-luxembourgeois pour ses membres mais également pour ceux de l'OGBL à Arlon (tous les jours de la semaine) et à Virton (les 2^{mes} mercredis après-midi et 4^{es} samedis matin du mois).

L'accord prévoit également une intensification de la collaboration en matière de communication, d'organisation d'activités syndicales et de gestion des dossiers et des litiges des membres relevant de l'une ou l'autre organisation syndicale.



Adoption d'une motion de la Chambre des Députés contre l'accord CETA

Un pas dans la bonne direction

Le 18 novembre, la Chambre des Députés a adopté à l'unanimité une motion invitant le Gouvernement à s'opposer au Conseil européen à toute démarche menant vers une implémentation de l'accord économique et commercial global (AECG/ CETA), tant que les dispositions du règlement des différends entre investisseur et Etats (RDIE) contenues actuellement dans cet accord soient maintenues.

L'OGBL et le LCGB saluent la position des parlementaires luxembourgeois à ce sujet, et soulignent que le CETA est un dangereux précurseur aux conséquences néfastes pour l'accord de libre-échange entre les Etats-Unis et l'UE (PTCI/TTIP), actuellement en négociation.

La Commission européenne a annoncé en septembre 2015 son intention d'introduire un mécanisme « réformé » de RDIE dans le TTIP, actuellement en cours de négociation. Or il n'est pas prévu que cette nouvelle forme de RDIE s'applique au traité CETA, qui contient toujours le RDIE dans sa forme initiale, sans mécanisme d'appel notamment. Le traité CETA permettra donc, s'il est approuvé dans sa forme actuelle, aux entreprises multinationales américaines disposant de filiales au Canada de pénétrer le marché européen et de saisir ce mécanisme, indépendamment d'un accord sur le TTIP ; c'est ledit «treaty shopping».

L'initiative de la Chambre des Députés qui demande

l'interruption de la ratification du traité CETA est donc un pas dans la bonne direction, mais insuffisant selon les l'OGBL et le LCGB, pour qui l'introduction de tout mécanisme RDIE, réformé ou non, dans les traités CETA et TTIP doit être rejetée. Visant à rendre le RDIE acceptable, les modifications de forme proposées aujourd'hui pour le TTIP ne remettent pas en cause le système de justice au service des investisseurs.

Concernant la procédure de ratification de l'accord CETA, les syndicats rappellent qu'il n'est toujours pas clair s'il s'agira bien d'un accord dit mixte, c'est-à-dire si CETA sera ratifié par les parlements nationaux. Si tel n'est pas le cas, les textes de ces accords seront uniquement soumis pour signature au Conseil des Ministres puis pour ratification au Parlement européen qui pourra, en bloc et sans modification possible, approuver ou rejeter le texte.

Au vu de ces questionnements essentiels qui se posent encore à l'heure actuelle, l'OGBL et le LCGB demandent instamment au Gouvernement et à tous les responsables politiques luxembourgeois de refuser la signature et la ratification dans sa version actuelle du traité CETA. Cet accord sera présenté au Conseil pour signature puis au Parlement européen pour ratification bien avant le TTIP, peut-être déjà dès fin 2015. Les syndicats demandent également au Gouvernement d'empêcher toute mise en œuvre provisoire de l'accord.

Besoin urgent d'une Stratégie européenne pour l'égalité hommes-femmes

Alors que l'actuelle Stratégie européenne pour l'égalité entre les hommes et les femmes arrivera à son terme le 31 décembre 2015, les syndicats OGBL et LCGB ont écrit à la ministre de l'Égalité des chances Lydia Mutsch et au ministre de l'Emploi Nicolas Schmit afin de leur faire part de leur inquiétude face au projet de la Commission européenne de revoir à la baisse cette Stratégie pour la nouvelle période 2016-2020. La Commission prévoit en effet de réduire la nouvelle Stratégie à un simple document de travail, au lieu d'une communication officielle. Cette proposition sera soumise aux ministres en charge de l'emploi et/ou de l'égalité des chances qui participeront à la réunion EPSCO du 7 décembre prochain.

Pour l'OGBL et le LCGB, un document de travail est bien loin de constituer un engagement réel pour le changement en faveur des femmes et des jeunes filles. Il s'agit d'un document de base qui n'est pas contraignant pour toutes les institutions européennes, alors que la Stra-

tégie donne une vision à long terme, constitue un cadre politique général et fixe les mécanismes de surveillance et de responsabilité visant à atteindre les objectifs qui y sont inscrits. Sans une Stratégie européenne pour l'égalité entre les hommes et les femmes, il sera d'ailleurs impossible pour l'UE d'honorer ses engagements légaux en matière d'égalité hommes-femmes, précisés dans les Articles 2 et 3§3 du TUE et d'instaurer une politique de non-discrimination en fonction du sexe, prévue dans l'Article 8 du TFUE.

Dans ce contexte, l'OGBL et le LCGB demandent aux ministres d'intervenir lors du prochain conseil EPSCO en faveur d'une nouvelle Stratégie européenne pour l'égalité hommes-femmes pour la période 2016-2020 qui soit concrète et contraignante en termes d'égalité entre les hommes et les femmes et de refuser toute proposition qui ne vise pas cet objectif.

Examen annuel de la croissance 2016

Priorité à une Europe qui favorise une économie durable, des emplois de qualité et la justice sociale

En vue de la publication du prochain Examen annuel de la croissance (EAC) 2016, les syndicats luxembourgeois, emmenés par l'OGBL, ont saisi l'occasion pour présenter les principales revendications syndicales dans ce contexte.

Ils déplorent que la politique de la Commission persiste dans la poursuite d'une politique coordonnée d'austérité fiscale, présentée sous forme d'«assainissement budgétaire axé sur la croissance», et qui est toujours accompagnée d'un programme de déréglementation salariale et sociale dans les Etats-membres.

La politique menée par la Commission mène l'Europe vers une relance précaire

Cette politique entrave la reprise économique de l'Europe et ignore les priorités sociales. La soi-disante «croissance» générée par cette politique et qui s'observe depuis le milieu de l'année 2013 est pourtant très loin de son niveau d'avant-crise. L'analyse du schéma de relance montre que celle-ci s'appuie principalement sur la reprise des exportations européennes, remettant sérieusement en question l'idée que les Etats-membres souffrent d'un manque de compétitivité. La demande de consommation de même que l'investissement ne montrent toujours pas de signe concret de reprise. En dépit de cette relance tout à fait précaire, la Commission refuse toujours de reconnaître que sa politique d'austérité et de réformes structurelles ne porte pas ses fruits, au contraire, elle a un effet désastreux sur l'emploi et la situation sociale des Etats membres de l'UE. Pour de nombreux travailleurs, la qualité du travail disponible se dégrade et les relations de travail précaires, comme les contrats zéro heure et les faux emplois indépendants, sont en augmentation tout comme le sont le sous-emploi sous forme de travail à temps partiel involontaire et la surqualification.

Il ne peut y avoir de reprise durable sans plan d'investissement renforcé

L'attention accordée à l'investissement dans l'EAC 2015, ainsi que le plan Juncker d'investissement, sont autant de pas dans la bonne direction mais restent cependant bien en deçà des attentes syndicales pour obtenir une forte croissance structurelle. Le plan d'investissement «Une nouvelle voie pour l'Europe» de la CES, propose

un investissement annuel de 2% du PIB pour les dix prochaines années, avec des investissements qui ne se basent pas uniquement sur les fonds privés, comme le privilégie la Commission, mais aussi sur l'investissement public. Les projets d'investissements qui seront financés par l'actuel plan d'investissement de la Commission, doivent accorder la primauté aux projets à forte valeur sociétale, qui renforcent le capital humain, de même que la transition vers une économie plus verte.

L'acquis social européen doit être au centre de la politique européenne contre les pratiques de travail précaire

Mais un plan d'investissement à lui seul ne suffira pas à obtenir une relance auto-entretenu. L'EAC 2016 doit également poser comme priorité clé la création d'emplois de qualité, bien rémunérés et aux contrats de travail stables.

Pour obtenir une croissance forte, l'EAC 2016 doit mettre l'accent sur le développement des compétences et la formation de la main-d'œuvre, soutenir le processus d'innovation ainsi que la transition vers une économie verte et sobre en carbone. C'est une erreur fondamentale de penser pouvoir améliorer l'accès à la formation et le développement de pratiques de travail innovantes en rendant précaires tous les contrats de travail. Les syndicats luxembourgeois s'opposent à ce que la précarité devienne la norme et soutiendront uniquement les politiques qui auront un résultat positif pour la société et les travailleurs.

La dimension sociale doit enfin avoir sa place pleine et entière aux cotés de la gouvernance économique

Il est urgent de sauvegarder la fragile reprise économique et de la transformer en relance «structurelle». L'EAC 2016 doit pour cela fixer une nouvelle voie pour l'Europe, en donnant priorité à un plan européen d'investissement solide et ambitieux, ainsi qu'à un agenda qui favorise les emplois de qualité et en reconnaissant le rôle des salaires comme moteur pour la demande, l'investissement et l'emploi.

La satisfaction au travail des salariés s'est globalement détériorée entre 2013 et 2014. Les salariés âgés de 45 à 54 ans, ceux d'origine portugaise et ceux domiciliés en Belgique sont les plus touchés par cette détérioration. Dans l'ensemble, les changements constatés entre 2014 et 2015 sont plus modérés. Néanmoins, pendant cette période, la satisfaction au travail des personnes âgées entre 16 et 24 ans a nettement diminué. En revanche, les salariés d'origine portugaise se déclarent à nouveau davantage satisfaits. Lors des trois périodes de collecte, aucune différence entre hommes et femmes, ni entre salariés à temps plein et salariés à temps partiel n'a été constatée en matière de satisfaction au travail. Globalement, en 2015, les dirigeants et les cadres, ainsi que les professions intellectuelles affichent la plus grande satisfaction au travail. À l'inverse, les conducteurs d'installations ou de machines, ou encore les salariés des domaines de l'agriculture et de la sylviculture se disent les moins satisfaits.

La satisfaction au travail a été déterminée au moyen de l'échelle « satisfaction au travail » de l'étude Quality of Work Index (Sischka & Steffgen, 2015). L'échelle se compose de quatre questions, chacune étant assortie de cinq catégories de réponse, « 1 » signifiant « Très mécontent » et « 5 » « Très satisfait ». La valeur utilisée ci-dessous est la valeur moyenne des quatre réponses, normalisée entre 0 et 100. Une valeur de 100 serait ainsi obtenue si tous les salariés d'un groupe avaient sélectionné la catégorie la plus élevée pour les quatre questions (voir Méthode page 6). Remarque : en raison d'un changement d'institut de sondage ainsi que de légères modifications des questions entre 2013 et 2014, ces changements sont à interpréter avec précaution.

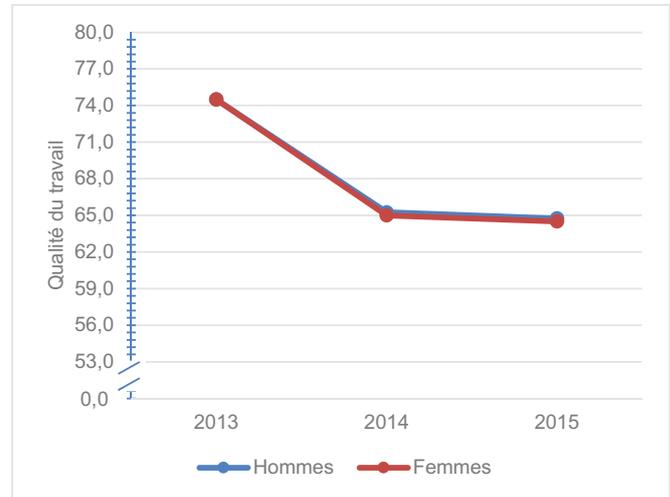
Évolution globale de la satisfaction au travail

La satisfaction au travail des salariés au Luxembourg a globalement reculé entre 2013 et 2014. En revanche, entre 2014 et 2015, le recul enregistré est marginal et le niveau global de la satisfaction au travail modéré.

Évolution de la satisfaction au travail en fonction du sexe

Entre 2013 et 2014, la satisfaction au travail s'est détériorée tant chez les hommes que chez les femmes (Figure 1). Dans l'ensemble, les trois périodes de collecte n'ont pas fait apparaître de différence entre les hommes et les femmes en matière de satisfaction au travail.

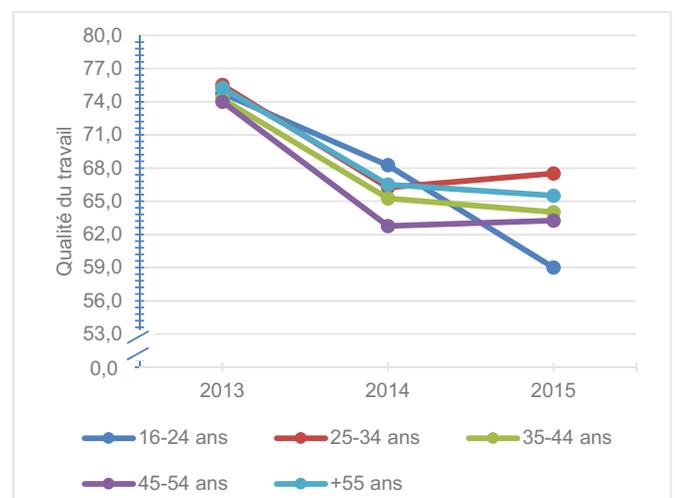
Figure 1 : Satisfaction au travail par sexe



Évolution de la satisfaction au travail en fonction de l'âge

Le recul de la satisfaction au travail entre 2013 et 2014 s'observe dans toutes les classes d'âge (Figure 2). Le recul le plus fort est enregistré pour la classe d'âge 45-54 ans et le plus faible pour la classe d'âge 16-24 ans. On notera toutefois que la satisfaction du groupe des salariés les plus jeunes est en forte baisse entre 2014 et 2015. En revanche, pour les autres groupes d'âge, on enregistre une très faible baisse (35-44 ans et 55+), voire une très légère augmentation de la satisfaction au travail.

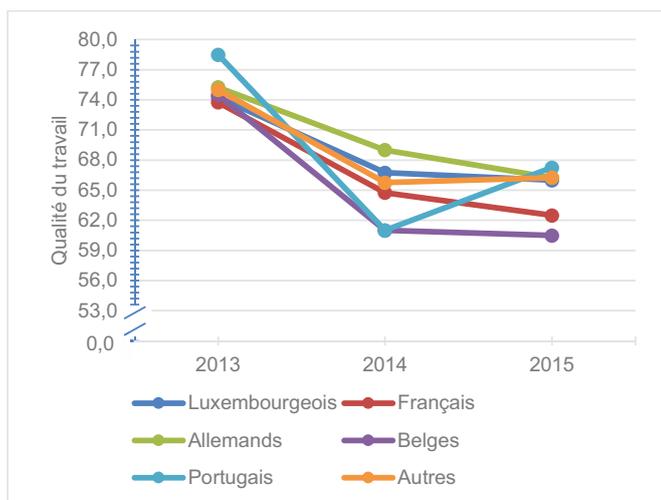
Figure 2 : Satisfaction au travail par classe d'âge



Évolution de la satisfaction au travail en fonction de la nationalité

Entre 2013 et 2014, le plus net recul de la satisfaction au travail a été observé chez les salariés d'origine portugaise (Figure 3). Les Belges enregistrent également une détérioration importante de la satisfaction au travail. En revanche, ce recul est beaucoup plus modéré chez les Luxembourgeois, les Français et les Allemands. Les salariés d'origine portugaise affichent à nouveau une satisfaction accrue en 2015 par rapport à 2014, et détrônent même les autres nationalités. Le niveau très bas de la satisfaction au travail des Belges reste stable et se situe sous les niveaux des autres nationalités. La satisfaction au travail des Luxembourgeois et des autres nationalités reste stable entre 2014 et 2015. Les Allemands et les Français enregistrent une légère baisse de la satisfaction au travail entre 2014 et 2015.

Figure 3 : Satisfaction au travail par nationalité

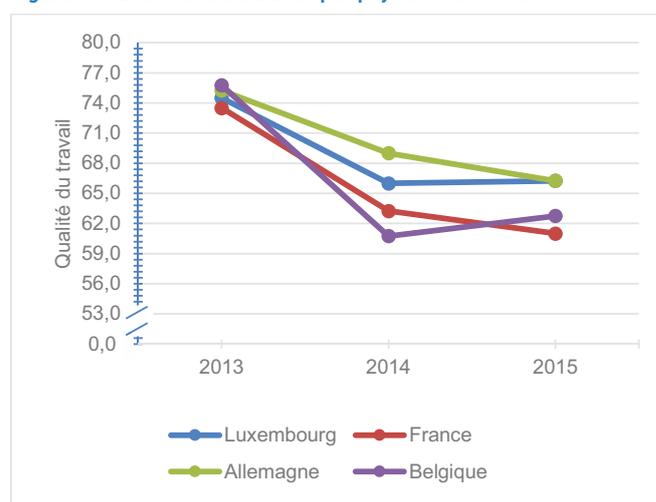


Évolution de la satisfaction au travail en fonction du pays de résidence

Le recul de la satisfaction au travail des salariés entre 2013 et 2014 est également observé lorsque l'on examine les pays de résidence (Figure 4). Cette détérioration est la plus importante chez les salariés frontaliers de Belgique. Alors qu'en 2013, la satisfaction au travail était encore relativement similaire dans tous les pays de résidence, la différence s'accroît à partir de 2014. En 2014, les salariés résidant en Allemagne enregistrent la satisfaction au travail la plus élevée, tandis que ceux qui vivent en Belgique se disent le moins satisfaits. En 2015, la satisfaction au travail des salariés résidant en France et en Allemagne

régresse légèrement, tandis que la satisfaction au travail des salariés résidant au Luxembourg et en Belgique progresse.

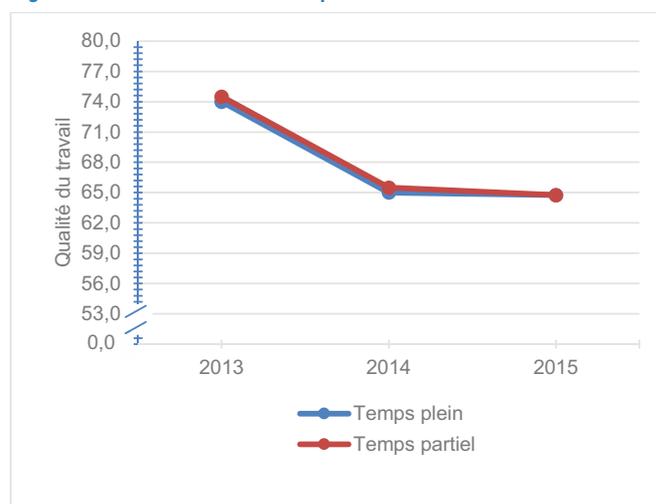
Figure 4 : Satisfaction au travail par pays de résidence



Évolution de la satisfaction au travail en fonction du contrat de travail (temps plein/temps partiel)

S'agissant de la satisfaction au travail, aucune différence entre les salariés travaillant à temps plein et ceux travaillant à temps partiel (Figure 5) n'a été constatée. Aucune des trois périodes de collecte n'a fait apparaître de différence entre les deux types de contrats de travail.

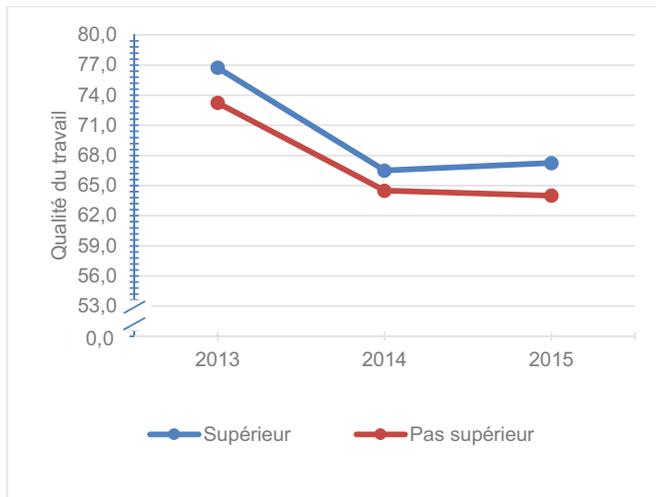
Figure 5 : Satisfaction au travail par contrat de travail



Évolution de la satisfaction au travail en fonction du statut hiérarchique

Les salariés occupant une position hiérarchique supérieure à d'autres collaborateurs au sein d'une organisation font état d'une satisfaction au travail supérieure pour les trois périodes de collecte (Figure 6). Cette différence est la plus faible en 2014.

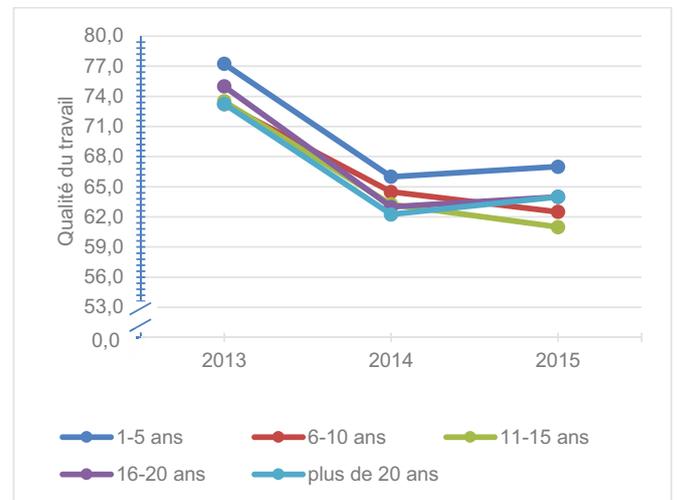
Figure 6 : Satisfaction au travail en fonction du statut hiérarchique



Évolution de la satisfaction au travail en fonction de l'ancienneté au sein d'une entreprise

Quelle que soit l'année de collecte, les salariés qui se disent le plus satisfaits au travail sont ceux dont l'appartenance à l'entreprise est la plus récente (1-5 ans) (Figure 7). Néanmoins, il est difficile d'établir un lien clair ou une tendance entre ancienneté et satisfaction au travail chez les salariés appartenant à une entreprise depuis plus de cinq ans. Alors que les salariés avec plus de 20 ans d'ancienneté faisaient état de la plus faible satisfaction au travail en 2013, ils se situent à nouveau en deuxième position en 2015.

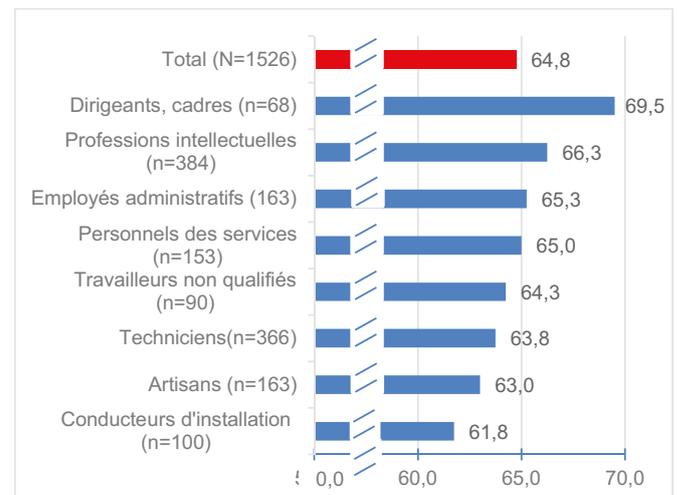
Figure 7 : Satisfaction au travail en fonction de l'ancienneté (en années)



Évolution de la satisfaction au travail selon la classification CIP

En 2015, la satisfaction au travail, différenciée selon la classification CIP, est la plus élevée chez les dirigeants et les cadres (Figure 8). Viennent ensuite les professions intellectuelles, les salariés administratifs ou personnels des services. La satisfaction au travail est légèrement inférieure à la moyenne chez les travailleurs non qualifiés, les techniciens et les artisans. Les salariés occupant un poste de conducteur d'installations et de machines se déclarent les moins satisfaits au travail.

Figure 8 : Satisfaction au travail (2015) en fonction de la classification CIP



Conditions de travail et satisfaction au travail

Bon nombre d'études attestent de la corrélation directe entre différentes conditions de travail et la satisfaction au travail (par ex. Judge, Bono & Locke, 2000). Outre les conditions de travail objectives, les diverses exigences et attentes des salariés vis-à-vis de leur travail jouent également un rôle essentiel. Selon le ressenti subjectif des salariés, des situations similaires reçoivent une évaluation différente. Par exemple, une certaine autonomie peut répondre aux intérêts de certains salariés qui aiment assumer des responsabilités, alors que d'autres se sentent dépassés (Hauff & Kirchner, 2013). Outre le sens, le degré d'importance de certains aspects individuels des conditions de travail peut influencer la satisfaction au travail ressentie par les salariés. Alors que certains salariés sont fortement affectés par l'insécurité de l'emploi (ce qui se répercute sur leur satisfaction au travail), d'autres jugent cet aspect insignifiant (Hauff & Kirchner, 2013).

Les résultats de l'étude QoW-Index montrent que certains facteurs jouent un rôle primordial pour les salariés au Luxembourg. En particulier, la possibilité de participer à la prise de décision, le feedback relatif au travail ainsi que la coopération entre collègues ont une influence substantielle sur la satisfaction au travail au Luxembourg. Les expériences en matière de harcèlement exercent également une influence importante sur la satisfaction au travail. Le niveau de revenu et de formation, les possibilités de promotion, ainsi que la sécurité perçue du poste jouent également un rôle primordial pour la satisfaction au travail au Luxembourg (Sischka & Steffgen, 2015).

Satisfaction au travail et santé psychique et physique

Globalement, le degré de satisfaction dépend fortement d'autres attitudes, appréciations et comportements des salariés. Ainsi, la satisfaction au travail affecte non seulement le bien-être des salariés, mais aussi l'organisation concernée. Les salariés mécontents enregistrent davantage de journées d'absence (Borgogni et al., 2012), une productivité moindre (Judge, Heller & Mount, 2002) et une moins bonne santé psychique et physique (Faragher, Cass & Cooper, 2005).

Des analyses approfondies des données de l'étude QoW-Index montrent que la satisfaction au travail est associée au stress, à la santé physique ressentie et au burnout (Sischka & Steffgen, 2015). Une faible satisfaction au travail révèle donc de potentiels problèmes chez les salariés et peut servir d'indicateur pour identifier des besoins

de mesures de promotion de la santé au sein d'entreprises dans certains secteurs économiques ou groupes de personnes.

La satisfaction au travail comme indicateur de la qualité du travail

En outre, la satisfaction au travail peut constituer un outil général de mesure de l'évaluation du travail par les salariés (Muñoz de Bustillo et al., 2011). Elle peut ainsi également être utilisée comme mesure « approximative » de la qualité du travail. Néanmoins, les aspects suivants doivent être considérés lors de l'interprétation :

- La satisfaction au travail est une mesure subjective ne permettant pas de déduire automatiquement les conditions de travail objectives.
- La satisfaction au travail est le résultat des attentes et du degré perçu de satisfaction de ces attentes. Si les attentes sont faibles, des conditions de travail moyennes peuvent conduire à une qualité du travail élevée (et inversement).

Cependant, le lien entre satisfaction au travail et santé psychique (par ex. stress, burnout) et physique est établi (Sischka & Steffgen, 2015). Tenant compte des limitations, une faible satisfaction au travail peut donc être révélatrice d'une faible qualité du travail.

Références

- Borgogni, L., Dello Russo, S., Miraglia, M. & Vecchione, M. (2013). The role of self-efficacy and job satisfaction on absences from work. *Revue européenne de psychologie appliquée*, 63, 129-136.
- Faragher, E. B., Cass, M. & Cooper, C. L. (2005). The relationship between job satisfaction and health: a meta-analysis. *Occupational and Environmental Medicine*, 62, 105-112.
- Hauff, S. & Kirchner, S. (2013). Wandel der Arbeitsqualität. Arbeits- und Beschäftigungsbedingungen zwischen 1989 und 2006 in einer evaluativen-relationalen Perspektive. *Zeitschrift für Soziologie*, 42, 337-355.
- Judge, T. A., Bono, J. E. & Locke, E. A. (2000). Personality and Job Satisfaction: The Mediating Role of Job Characteristics. *Journal of Applied Psychology*, 85, 237-249.
- Judge, T. A., Heller, D. & Mount, M. K. (2002). Five-Factor Model of Personality and Job Satisfaction: A Meta-Analysis. *Journal of Applied Psychology*, 87, 530-541.
- Muñoz de Bustillo, R., Fernández-Macías, E., Esteve, F. & Antón, J.-I. (2011). E pluribus unum? A critical survey of job quality indicators. *Socio-Economic Review*, 9, 447-475.
- Sischka, P. & Steffgen, G. (2015). *Quality of Work-Index. Forschungsbericht zur Weiterentwicklung des Arbeitsqualitätsindex in Luxemburg*. Inside Research Report. Luxembourg : Université du Luxembourg.

A la mémoire de notre ami Bernard Stoffel



Le 13 novembre était de nouveau une journée noire pour le syndicat OGBL/ACAL.

Pas seulement y eut-il l'attentat barbare à Paris avec un bilan de 130 morts et des centaines de blessés, mais notre syndicat a également perdu son vice-président Bernard Stoffel dans un accident de voiture.

Depuis des dizaines d'années il était la locomotive de notre engagement syndical pour les chauffeurs professionnels.

Bernard n'était pas un amateur de longs palabres, mais ce qui comptait pour lui c'était l'action.

L'injustice, les distorsions à la vérité, l'incompétence, ainsi que l'exploitation des collègues le faisaient sortir de ses gonds.

Son crédo : être toujours en première ligne pour défendre les collègues chauffeurs. Ainsi en avril 2010, à l'occasion de la manifestation suivie dans 5 pays avec une manifestation centrale à Bruxelles, il ne fallait pas le prier pour nous accompagner. Bien au contraire, cela allait de soi que Bernard soit présent. De même en 2013 et 2014, il était toujours de la partie quand il fallait

soutenir son syndicat. Qu'il s'agisse de la distribution de tracts ou d'un piquet de protestation, des réunions de la direction syndicale ou des réunions du comité, le premier sur place était toujours Bernard.

Et c'est avec force et beaucoup de compétence qu'il menait le combat contre toutes les injustices que subissaient et subissent les chauffeurs professionnels.

Ce combat il l'a mené à toute heure.

Jusqu'au moment où, lors de la journée fatale du 13 novembre, un accident mortel faucha cet ami sans pareil, l'arrachant abruptement à tous ceux pour qui il comptait énormément.

Difficile de s'imaginer que plus jamais Bernard ne pourra être à nos côtés pour mener à bien notre travail syndical.

Nous tenons à exprimer nos sincères condoléances à la famille de notre ami. Vous avez perdu un membre de famille, nous avons perdu un homme de confiance, une force motrice du syndicat ACAL et surtout un grand ami.

Nous allons garder de Bernard un grand souvenir.

Marcel Breuskin, président de l'OGBL/ACAL
Romain Daubenfeld, secrétaire central

Jubilarenehrung ACAL-Norden

Am Samstag 28. November wurden die verdienstvollen Mitglieder der ACAL-Sektion Norden geehrt. Der Präsident Nicky Reimen begrüßte die anwesenden Mitglieder und freute sich über die rege Teilnahme. Neben dem feiern wurde auch den Toten des barbarischen Anschlags vom 13. November in Paris gedacht.

Eine Gedenkminute für den allzu früh verstorbenen Vize-Präsidenten Bernard Stoffel, der am gleichen Tag des Anschlags in Paris einem Autounfall erlitt und dabei tödlich verletzt wurde ebenfalls gehalten.

In seiner Rede würdigte der Zentralsekretär Romain Daubenfeld die Verdienste von Bernard Stoffel der stets dabei war, wenn die ACAL oder der OGBL riefen um unsere Reihen zu verstärken. Bernard wird nicht so leicht zu ersetzen sein. In seiner politischen Rede dankte Daubenfeld den Militanten für die massive Teilnahme am Donnerstag an der Saalmanifestation für den Sozialpakt. Desweiteren sprach er nationale Themen und spezielle Themen der Berufsfahrer an.



Für **20 Jahre** Mitgliedschaft wurden geehrt:
Esch François und Schweigen Serge

Für **30 Jahre** Mitgliedschaft:
Stemper Jean-Marie

Für **40 Jahre**:
Reimen Nicky, Krettels Fernand, Wolter Jean-Michel,
Schroder René, Reuter Marcel, Kandels Guillaume, Tock
Raymond, Schweigen Hubert

Für **50 Jahre**:
Waxweiler Josef, Warken René und Bock Henri

Développement durable

Mettre en œuvre l'Agenda 2030 au Luxembourg

Douze organisations issues de différents secteurs de la société civile luxembourgeoise, dont l'OGBL et le Cercle de coopération des ONG de développement, ont remis le 9 décembre 2015 au gouvernement, représenté par Romain Schneider, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire et Camille Gira, Secrétaire d'Etat au Développement durable et aux Infrastructures une position commune sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour un développement durable («Agenda 2030») au Luxembourg.

L'Agenda 2030 – un Agenda pour tous

Au sommet des Nations Unies à New York en septembre, les Etats du monde se sont engagés d'atteindre dans le cadre de l'Agenda 2030 les 17 objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030. Ils ont annoncé rien moins que «l'éradication totale de la pauvreté extrême», «la réduction des inégalités entre et à l'intérieur des pays», «la prise de mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques», «un changement fondamental de la manière dont nos sociétés produisent et consomment des biens et services» – pour n'en citer que quelques-uns.

Voilà un projet extrêmement ambitieux, qui concerne aussi le Luxembourg, puisque l'Agenda 2030 adopte une approche universelle et s'applique à tous les pays. De plus, l'Agenda 2030 est un réel Agenda pour tous. Il devient dès lors le nouveau cadre d'action pour tous les acteurs impliqués dans un développement durable : les gouvernements, les parlements, la société civile, le secteur privé, le secteur académique, les citoyens, etc.

Au travers de la position commune «Mettre en œuvre l'Agenda 2030 au Luxembourg» les organisations de la société civile encouragent le gouvernement luxembourgeois à:

- faire du développement durable une priorité fondamentale et transversale, déterminant toutes les politiques gouvernementales
- réunir le courage et le leadership politique nécessaire au plus haut niveau du gouvernement
- élaborer une stratégie et une feuille de route nationale suivies de mesures concrètes, efficaces, étendues et cohérentes et de mécanismes de coordination, de suivi et d'évaluation systématiques et efficaces

- à ne pas se cacher derrière les « spécificités » du Luxembourg pour réaliser le changement souhaité mais les mettre en valeur pour réaliser les changements souhaités
- à se détourner progressivement de la doctrine de la croissance économique à tout prix
- à continuer ses travaux en matière du PIBien-être
- à examiner des voies de transition du modèle économique en place vers une économie plus diversifiée et socialement responsable
- à adopter une approche participative pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au Luxembourg.

Les 12 organisations co-signataires* reconnaissent cependant que réaliser l'Agenda 2030 requiert un effort commun et une prise de responsabilité à tous les niveaux, du gouvernement certes, mais également des administrations, du parlement, du secteur académique, des partenaires sociaux, des entreprises, du secteur agricole, de la société civile organisée et des citoyens en tant que consommateurs, électeurs, salariés, employeurs etc.

* ASTI, Bio Lëtzebuerg, Caritas Luxembourg, CELL, Cercle de Coopération des ONG de développement, CLAE, etika, Greenpeace Luxembourg, LCGB, mouvement écologique, natur&émwelt et OGBL



Filantropia



Foto: Nuno Ferreira Santos

Mark Zuckerberg, o criador do Facebook, e a sua mulher, Priscilla Chan, foram pais. Este acontecimento por si só já daria notícia nos jornais. Mas o que se tornou notícia foi o facto de o casal ter decidido sublinhar o feliz acontecimento com um gesto de espetacular e "moderna" filantropia: a transferência de 99% das ações do Facebook por eles detidos para a instituição Chan Zuckerberg, com suposta missão de "promover o potencial humano" e a "igualdade". A dita instituição parece ser uma empresa, não propriamente uma fundação sem fins lucrativos. Por isso mesmo, imediatamente surgiram dúvidas acerca das reais motivações da decisão do casal: filantropia genuína? Planeamento fiscal? As dúvidas, tendo em conta os precedentes, podem ser justificadas, mas essa não é, talvez, a questão mais importante a discutir.

Com as notícias publicadas, ficámos a saber que as ações do Facebook detidas pelo casal têm o valor de 42 mil milhões de euros, isto é, cerca de um quarto da riqueza produzida anualmente em Portugal. Podemos olhar para este número de diversas formas. Podemos tomá-lo como medida de uma extraordinária generosidade. Mas podemos também recebê-lo com espanto: como é possível um só casal, e até jovem, deter uma tal fortuna? Pode haver esforço ou mérito que justifique tal enormidade?

As questões importantes que o gesto do casal suscita são simples: em que tipo de sociedade estamos a viver? Em que tipo de sociedade queremos viver? Queremos viver numa sociedade em que alguns, muito poucos, têm a possibilidade de acumular fortunas descomunais e em que os recursos para o financiamento de necessidades sociais e para a criação de bases que assegurem direitos universais fundamentais dependem de decisões discricionárias desses privilegiados? Ou pelo contrário, preferimos uma sociedade em que os recursos necessários são obtidos por impostos realmente progressivos (isto é, mais elevados para quem auferir maiores rendimentos ou detém mais riqueza) e aplicados segundo decisões tomadas por instituições democráticas, credenciadas e escrutinadas?

Na verdade não se trata aqui de opor fiscalidade a atos de generosidade ou de querer situar apenas no Estado a responsabilidade social. Generosidade é generosidade e deve ser saudada. O que não é aceitável é que se conferiram privilégios a uma ínfima minoria, incluindo facilidades fiscais e toda uma panóplia de mecanismos "legais" que asseguram a construção de fortunas colossais e até irracionais, para depois ficarmos dependentes, enquanto sociedade, da boa ou má vontade, do grau e do tipo de generosidade que cada um desses privilegiados decida optar. Zuckerberg, numa jogada de oportunidade, não fez mais do que um ato filantrópico, uma ação pessoal de cunho caridoso, que se perspetiva assistencialista, num espaço temporal ainda não determinado, ganhando com isso um grande capital reputacional e de valorização de imagem, pois o tecido social em que se move o Facebook é de escala mundial.

A instituição "de cidadania" ou "empresa-cidadã" que se propõe criar tem por detrás a "contribuição voluntária" de milhões e milhões de seres humanos, que consomem os seus produtos. A face mais relevante desta filantropia empresarial é hoje, sem dúvida, a de grande negócio. São cada vez mais as organizações ou empresas especializadas em gerir estas riquezas acumuladas, ou até os dinheiros públicos se a eles puderem deitar mão, obtendo chorudos lucros no processo de fazer chegar umas migalhas ou serviços mínimos aos mais carenciados. Estamos perante uma espécie de nova divisão do trabalho com "nichos de mercado", incluindo o da pobreza, que visam o lucro mercantil.

A noção de responsabilidade social hoje consolidada a nível europeu inclui um conjunto de princípios que estão felizmente muito para além daquilo que observamos naquelas práticas e, mesmo assim, é muito permissiva quanto a incumprimentos de deveres legais, ou a práticas especulativas de corrupção, entre outras.

O bem-estar social é uma responsabilidade de toda a sociedade e não apenas do Estado. Mas a construção desse bem-estar jamais será possível sem um Estado social de direito democrático.

Manuel Carvalho da Silva *professeur et ex-secrétaire général de la CGTP (Portugal)*

OGBL-Sektion Rodange

Am 16. Oktober hat der Vorstand die Mitglieder der Sektion für 20, 40, 50, 60 oder gar 70 Jahre Mitgliedschaft geehrt.

Pierre Rouckert (sitzend) wurde hierbei für 70 Jahre Mitgliedschaft geehrt.

Le 16 octobre, le comité a honoré les membres de la section pour 20, 40, 50, 60 ou même 70 ans d'affiliation.

Pierre Rouckert (assis) a été honoré à cette occasion pour ses 70 ans d'affiliation.



OGBL-Sektion Dudelingen

Alljährliche Feierlichkeiten zur Sankt-Barbara-Feier der Sektion Dudelingen beim Barbara-Denkmal in Dudelingen beim Friedhof.

La section de Dudelange a commémoré comme chaque année la fête de la Sainte-Barbe près du monument à côté du cimetière de Dudelange.

Den OGBL wënscht Iech schéi Chrëschtdeeg a vill Gléck am Neie Joer.

L'OGBL vous souhaite de passer de joyeuses fêtes de Noël et vous présente ses meilleurs voeux de Nouvel An.

Der OGBL wünscht Ihnen ein schönes Weihnachtsfest und ein glückliches neues Jahr.



Tous les membres de l'OGBL, à l'exception de son personnel, sont admis au jeu.

Notez le mot mystérieux sur une carte postale et adressez-la jusqu'au 15 janvier 2016 à:

OGBL
Communication et Presse
B.P. 2031
L-1020 Luxembourg

Si nous recevons plus de réponses correctes que de prix mis en jeu, les gagnants seront départagés par un tirage au sort. La décision du jury est sans appel.

Le mot mystérieux et les noms des deux gagnants seront publiés dans notre prochain numéro.

Les prix sont à retirer endéans le mois qui suit la publication des noms des gagnants dans l'Aktuell auprès de l'OGBL à Dudelange (31, avenue G.-D. Charlotte). Prière d'appeler le N° de tél. 54 05 45-555 pour fixer un rendez-vous.

A gagner:

1^{er} prix: 1 Sac à dos porte-PC

2^e prix: 1 radio-réveil

8 Erreurs / Fehler



BOUILLIE ANGLAISE	▼	PETITS CYLINDRES	▼	PROPOSITION	▼	SERVICE GAGNANT	▼	PRISON ROMAINE
COTE DE SUCCES		GAZ RARE		S'EN REMET À (SE... A)		VILLE DU NIGERIA		
REGIMBER (SE...)	▶			4		5		
TRACE DE ROUE								
▶	10						ENFANTILLAGE	
ATOME	▶			CIGARETTE		PASCAL	▶▼	2
FIXÉS SUR LE PIED						BELLE-FILLE		
▶		3		▼	GROS VÉHICULE	▶▼		
					AMOUR			
DÉSERT DE CAILLOUX		PEU CONNU	▶	9	▼			
		JEU						
▶		▼	RECHERCHÉ	▶				
			DISJONCTION					
LANGUE DES TROUBADOURS	FORÊT PRÈS DE TROYES	▶	▼			PERSONNEL	▶	
	ÉQUIPE					DÉVELOPPEMENT RAPIDE		
▶	▼	APPARTEMENT	▶	6	▼			
		VILLAGE RUSSE						
SENSIBILITÉ	▶	▼		SOUVERAIN	▶			EXISTES
SAUTÉE				ENTRÉE EN MATIÈRE				
▶			7	▼	EXCEPTÉ	▶	8	▼
CENSÉS	▶					1		

V76 © HACHEL INT

Ecrivez ici, lettre par lettre, le mot mystérieux

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

S	S	A	A						
B	Y	Z	A	N	T	I	N	E	
	B	I	G	A	R	R	E	S	
H	A	B	A	N	E	R	A	S	
	R	E		A		E	N	A	
K	I	L	O		Y	E	T	I	
	T	I		D	E	L	I	E	
S	E	N	S	I	B	L	E		
		E	C	O	L	E		M	
R	H		O	R	E		G	O	
	A	U	L	A		I	R	E	
A	S	S	E	M	B	L	E	R	
	T	A	X	A	I		S	E	

11/15 - Solution: SECONDAIRE

Romain Becker, Platen 1^{er} prix
Joseph Reding, Schweich 2^{er} prix

Türke	Hauptstadt von Bolivien	antiker italien. Volksstamm	Richtschnur	Strecke vom Südpol zum Nordpol	Eingang	diplomatisches Schriftstück	eh. russ. Raumstation	Roman v. Defoe „Robinson ...“
	5			pleite, bankrott		11		3
			ein Bindewort	Ornament	4		Gelbblattgewächs	chem. Zeichen für Argon
englische Gaststätten		allrömische Silbermünze			ohne Anstrengung	Filmlichtempfindlichkeit		
ehem. Name von Tallinn	13			Vorname der Berghoff	Lehrer			2
		italienischer Modeschöpfer	arabisches Segelschiff			Frauenname		Faltprospekt (engl.)
chem. Element	Basssänger (ital.)	berühren	8			original	natürl. Haarfärbemittel	
niederdeutsch: Bauer			englisch, französisch: Alter		abgeschrägte Kante	Schallreflexion		
	10			schwed. Längenmaß (30 cm)	Gemüsepflanze	12		
Schicksal im Hinduismus	Abk.: Epoche	schicksalhaft		6		lateinisch: damit	Abk.: norddeutsch	
elektronischer Fühler		1			langes Priestergewand			7
med. verwendete Droge				9	Überbleibsel		Gebirgsmulde	

DERKE 1512-1209a

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----



11/15 - Lösungswort:
MARONEN

Patrick Schummer, Esch/Alzette 1. Preis
Marco Capozzi, Remich 2. Preis

**8 Erreurs / Fehler
solution / Auflösung**
11/2015



Teilnahmeberechtigt sind alle Mitglieder mit Ausnahme des OGBl-Personals.

Schreiben Sie das Lösungswort auf eine Postkarte und schicken Sie diese bis zum 15. Januar 2016 an folgende Adresse:

OGBl Communication et Presse
B.P. 2031 L-1020 Luxembourg

Liegen mehr richtige Einsendungen vor als Preise zu vergeben sind, so entscheidet das Los. Der Rechtsweg ist ausgeschlossen.

Auflösung und Namen der zwei Gewinner veröffentlichen wir in der nächsten Nummer.

Die Preise müssen innerhalb eines Monats nach Veröffentlichung der Namen der Gewinner im Aktuell beim OGBl Düdelingen (31, avenue G.-D. Charlotte) abgeholt werden. Zwecks Vereinbarung eines Termins, bitte die Tel.-Nr. 54 05 45-555 anrufen.

Zu gewinnen sind:

- 1. Preis: **1 PC-Rucksack**
- 2. Preis: **1 Radiowecker**

DE SOZIALPAK FÜR LETZTEBUERGER

FÜR BESSERE ARBEIT
UND BESSERE VERHALTENISSE

